

# Bulletin du RCHTQ

Regroupement des chercheurs-chercheuses en  
histoire des travailleurs et travailleuses du Québec

---



---

Volume 39, numéro 1 (97), printemps 2013

Le *Bulletin du Regroupement des chercheurs-chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec* (RCHTQ) est publié deux fois l'an. Fondé en 1972 par un noyau de chercheurs intéressés à développer l'histoire ouvrière, le RCHTQ publie son *Bulletin* depuis 1974.

Conseil d'administration :

- Jacques Rouillard (président)
- Jean-Claude Dionne (secrétaire-trésorier)
- Éric Leroux (responsable de l'édition du Bulletin). Remerciements à Magali Bochet qui s'est chargée de la mise en page du Bulletin.
- Martin Petitclerc (conseiller)

Abonnement : (2 numéros par année) :

- Individu : \$ 20.00
- Institution canadienne : \$ 25.00
- Institution étrangère : \$ 30.00

Les anciens numéros sont disponibles au coût de \$ 10.00 le numéro.

Paiement par chèque au nom du RCHTQ :

Adresse : RCHTQ  
Département d'histoire  
Université de Montréal,  
C.P. 6128, succursale Centre-Ville  
Montréal, H3C 3J7.

Envoi de manuscrit, d'information ou d'annonce d'évènement : la même adresse.

Site internet : <http://www.rchtq.com/>

**Image de la page couverture :** Page couverture du manifeste Front d'action politique, Montréal, 1972.

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 1187-6484

---

**Volume 39, numéro 1 (97), printemps 2013**

---

**ARTICLES**

Vincent Garneau

Le Conseil des œuvres de Montréal : animation sociale, démocratie participative et affrontement politique (1962-1970) ..... 4

Jean-Sébastien Blondel

Un premier syndicat d'enseignants au Québec : l'Association du bien-être des instituteurs et des institutrices de Montréal (1919-1920) ..... 31

**COMPTE RENDU DE VOLUME**

David Frank, *Solidarités provinciales : Histoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick* (traduit par Réjean Ouellette)  
par Jacques Rouillard ..... 49

**ARCHIVES**

Jacques Rouillard

Le Centre d'histoire et d'archives du travail (CHAT) ..... 51

**LA VITRINE DU LIVRE**

Vient de paraître ..... 54

# Le Conseil des œuvres de Montréal : animation sociale, démocratie participative et affrontement politique (1962-1970)

---

Vincent Garneau

---

La décennie 1960 est un moment de profonds changements sociaux au Québec. La Révolution tranquille vient bouleverser l'échiquier politique et nourrir les aspirations démocratiques des classes dites populaires. Sous la pression autant des groupes de citoyens, que des syndicats, des étudiants et des intellectuels progressistes, l'État québécois s'affirme de plus en plus et procède à des réformes politiques, économiques, sociales et culturelles. À Montréal, de nombreux groupes sociaux s'ajoutent à ceux déjà existants, tout en questionnant leur mode d'intervention et leur orientation politique. Ces nouveaux groupes sociaux comprennent principalement les chômeurs, les assistés sociaux, les associations de locataires, les cliniques médicales, les comptoirs alimentaires, les étudiants. Ces organismes, de même que la plupart des personnes qui les animent, ont des projets certes divers, mais partagent généralement l'objectif de démocratiser « par le bas » la société montréalaise et québécoise.

Dans cet article, nous analyserons le modèle d'action du mouvement d'animation sociale tel qu'élaboré entre les années 1960 et 1970 par le Conseil des œuvres de Montréal (COM) ainsi que son projet d'une démocratie participative locale. Le COM a été fondé en 1934 sous le nom de *Conseil catholique d'études et d'action sociales* et,

jusqu'à la fin des années 50, il fut une instance de recherche et de planification de la charité privée à Montréal. À partir du tournant des années 1960, le Conseil des œuvres de Montréal sera grandement influencé, d'une part, par la *Community Organization* de Chicago, à l'origine de la création de comités de quartiers dans cette ville et, d'autre part, par le projet du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ). En adoptant les nouvelles méthodes d'animation sociale développées lors de ces expériences, le COM se donnait en partie pour objectif de lutter contre divers problèmes sociaux, interprétés comme autant de manifestations de l'anomie sociale, en mobilisant une communauté locale vers des objectifs définis démocratiquement et collectivement, notamment par le biais des instances représentatives que devaient être les « comités de quartiers ». Ce mouvement aboutira au début des années 1970 à un affrontement politique entre les comités de quartiers et les autorités municipales de Montréal représentées par l'administration Drapeau-Saulnier.

Il sera question de présenter l'évolution de l'animation sociale et sa volonté de démocratisation participative. Cette dernière se déroulera à travers trois phases successives, soit une phase d'organisation associative, une autre de

négociation avec le pouvoir municipal et, finalement, une phase de politisation pendant laquelle on réclamera l'exercice du pouvoir lui-même.

### **Le Conseil des œuvres de Montréal**

Au début des années 1960, le Conseil des œuvres de Montréal (COM) est influencé par l'évolution et la professionnalisation du travail social au Québec. Cela se manifeste par la mise sur pied, en 1960, d'une association professionnelle qui confirme le développement de nouvelles méthodes d'intervention enseignées aux États-Unis et de plus en plus, dans les différentes écoles de service social du Québec. C'est ainsi que les travailleurs sociaux s'initient à de nouvelles approches, même si les méthodes plus traditionnelles, comme le *casework*, demeurent un aspect central de la formation<sup>1</sup>. L'organisation communautaire, ultérieurement nommée animation sociale, fait partie de ces nouvelles méthodes qui visent un changement social plus large, ce qui permettrait de dépasser le *casework* perçu comme une approche ne visant que la simple adaptation fonctionnelle de l'individu défavorisé aux exigences de la société.

Le COM est créé en 1934 par la Fédération des œuvres de charité canadienne-française (FOCCF), d'abord sous le nom de Conseil catholique d'étude et d'action sociales. Pour sa part, la FOCCF est mise sur pied en 1932 par un groupe de notables canadiens-français en accord avec les autorités religieuses et en suivant le modèle protestant de la *Montreal Council of Social Agencies* et de la *Financial Federation*, deux organismes fondés en 1922<sup>2</sup>. L'organisme est chargé de centraliser la cueillette des dons et de les redistribuer aux associations membres, celles-ci étant sous la coordination d'un Conseil catholique

d'étude et d'action sociales. Ce dernier doit ainsi coordonner les 16 œuvres montréalaises affiliées à la FOCCF, dans le but de gérer plus efficacement l'offre d'assistance du réseau catholique.

Depuis sa création, le COM n'a pu remplir pleinement son rôle de coordination, car il a dû aussi gérer bon nombre de cas individuels. Dans le but de pallier ce problème, un Bureau d'assistance sociale aux familles est mis sur pied en 1938. Dès lors, le Conseil catholique d'étude et d'action sociales change de nom pour devenir le Conseil des œuvres de Montréal (COM). Au courant de la même année, son directeur général est remplacé par l'abbé Lucien Desmarais, formé en service social à l'Université catholique de Washington et qui sera fondateur de l'École de service social de Montréal. L'abbé Desmarais, dès le départ, tente d'intégrer des communautés religieuses au COM en les invitant à en devenir des membres en règle. Ainsi, le COM et la Fédération devaient être en mesure de coordonner l'ensemble du travail social sur tout le territoire de la métropole. Ce projet de fusion a toutefois été un échec si on en croit l'abbé Desmarais :

Le Conseil des Œuvres, dans l'état actuel, n'a aucune chance de convaincre les communautés religieuses de joindre ses rangs. Il est donc inapte à grouper toutes les œuvres de bienfaisance canadiennes-françaises, dans le but d'intégrer leurs programmes sociaux et de perfectionner leurs méthodes. Dans ces conditions, il semble préférable de restreindre son champ d'action; le Conseil s'occupera principalement des œuvres fédérées et assistées.<sup>3</sup>

L'abbé Desmarais croyait fortement que le COM devait travailler avec toutes les communautés religieuses, ce qui

permettrait une plus grande efficacité sur le terrain. Ainsi, le COM, en plus d'être intégré au Secrétariat général de la Fédération, aurait eu son propre budget tout en étant redevable au Conseil d'administration. Il aurait été même le seul responsable des programmes de la Fédération<sup>4</sup>. De toute évidence, les demandes de l'abbé Desmarais n'ont pas été entendues et il a dû quitter ses fonctions en 1942 pour être remplacé par le père A. M. Guillemette. Le COM est aussitôt incorporé, obtenant ainsi une existence légale distincte de la FOCCF. L'acte d'incorporation précise que son objectif est : « [d']établir un programme des réalisations jugées nécessaires; [de] favoriser le développement du sens social; [de] prélever, recevoir et administrer les fonds provenant de sources privées ou publiques et [de [dépenser] ces fonds pour le meilleur intérêt des objets de la corporation [...] ]<sup>5</sup> ». Cet objectif reste le même jusque dans les années 1960.

Indépendant de la FOCCF laïque, le COM est très près des pouvoirs religieux. D'ailleurs, l'Archevêque de Montréal a le pouvoir de nommer les membres du Conseil d'administration, qui sont aussi les seuls membres officiels du COM. En 1943, l'Archevêché de Montréal émet un mandement qui transforme le COM en « Commission des Œuvres de charité et de service social », obligeant toutes les œuvres charitables et de service social à en devenir membre<sup>6</sup>. Ainsi, le COM devient l'organisme de coordination du réseau d'assistance catholique, ce qui lui permet de passer de 17 œuvres membres, en 1940, à 73, en 1944. En forçant ainsi les nouvelles agences à devenir membres du COM, l'Archevêque de Montréal les oblige aussi à se restructurer. Toutefois, les grandes institutions dirigées par les communautés religieuses refusent d'adhérer au COM. Elles iront même jusqu'à « [...] fonder, en

1950, une association de communautés religieuses pour discuter de leurs intérêts<sup>7</sup> ». En 1953, à la demande express du nouveau directeur du COM, l'abbé Riendeau, la « Commission des Œuvres de charité et de service social » est abolie et « la structure mise en place par le mandement de 1943 [...] défaire<sup>8</sup> ». Le COM n'a plus aucun mandat ecclésiastique, mais il ne disparaît pas pour autant.

Face à ces difficultés, le COM des années 1950 se met à la révision de ses structures et, surtout, de ses rapports avec la hiérarchie catholique. Sa constitution, révisée en 1955, est profondément modifiée en 1959. Elle établit que le COM doit être administré par un Conseil d'administration de vingt-cinq directeurs pour une période de deux ans. Ces directeurs sont élus, par les membres, au cours d'une assemblée générale annuelle dûment mandatée<sup>9</sup>. Le comité exécutif et le directeur général doivent être nommés par le Conseil d'administration<sup>10</sup>. Deux façons existent pour devenir membre du COM. Il est possible d'y accéder à titre individuel, en soumettant sa candidature directement au CA. Quant aux œuvres, elles sont représentées par deux délégués qu'elles soumettent au CA<sup>11</sup>. En devenant une association démocratique, responsable devant ses membres, la réforme de la fin des années 1950 marque une rupture fondamentale dans l'histoire du COM. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Partant de là, les critères d'admission au COM restent simples. Il faut vouloir participer à des recherches, à des analyses ou à des actions dans le but de faire la promotion du bien-être social et de la santé, tout en ayant un intérêt marqué pour ces questions ainsi que pour l'organisation communautaire<sup>12</sup>. Ainsi, le COM peut espérer coordonner tous les organismes de

service social, quelle que soit leur appartenance religieuse<sup>13</sup>. Au tournant des années 1960, le COM s'autonomise donc de plus en plus à l'égard de la FOCCF et prétend à un rôle social bien plus large. Dans le *Rapport général des activités 1957-1958*, il est écrit :

Il est normal que le Conseil accorde une priorité à son rôle de conseiller social de la Fédération et des œuvres subventionnées par elle. Mais son rôle au terme de sa charte et dans l'esprit de ses fondateurs ne s'arrête pas là; il a charge de veiller à ce que la population soit bien servie en matière de bien-être, de santé ou de loisirs.<sup>14</sup>

Le COM joue ainsi le rôle de médiateur entre la FOCCF et ses membres. Amélie Bourbeau écrit :

Le Conseil des Œuvres joue indéniablement le rôle de médiateur entre la Fédération et ses membres, dont les préoccupations ne concordent pas toujours. Maîtrisant le langage de la bureaucratie et ayant acquis l'autorité et la renommée nécessaires pour se faire entendre de tout un chacun, les directeurs successifs du Conseil des Œuvres ont su lui donner une réputation pratiquement sans tache et accumuler les réalisations profitables et durables.<sup>15</sup>

En désirant « veiller à ce que la population soit bien servie en matière de bien-être », le COM entend donc se positionner comme un joueur incontournable dans la définition et le développement des services sociaux privés et publics au cours des années 1960<sup>16</sup>.

### **La première phase de l'animation sociale : l'organisation communautaire**

La première phase de l'animation sociale, entre 1962 à 1965, se définit par l'organisation communautaire, c'est-à-dire par la formation civique de citoyens défavorisés afin de briser l'apathie par une plus grande implication dans la vie collective locale. L'échec des méthodes traditionnelles semble montrer la voie et le COM recherche une façon complémentaire d'aider la population pauvre. Il s'agit désormais d'aborder les problèmes sociaux en concertation avec les populations concernées.

Ainsi, au début des années 1960, le Québec vit d'importants changements politiques. Ceux-ci s'accompagnent de deux événements venant directement influencer le projet d'intervention sociale du COM : le Comité Boucher et le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ).

### **Le Comité Boucher**

Au tournant des années 1960, la société québécoise est marquée par un changement sociopolitique important. Suite aux décès successifs de Maurice Duplessis et de Paul Sauvé, l'Union nationale perd le pouvoir qu'elle détient depuis 1944. Les réformistes du Parti libéral de Jean Lesage lancent ce qui sera appelé la Révolution tranquille. Le gouvernement Lesage participe aussitôt aux programmes sociaux fédéraux, l'assurance-hospitalisation et l'assistance-chômage, jusque-là ignorés par le gouvernement précédent. Précisons également que l'interventionnisme grandissant de l'État l'amène à augmenter par la force des choses les sommes allouées dans le domaine social. Dans ce contexte, le gouvernement libéral du Québec met sur pied, en 1961, le Comité d'étude sur l'assistance publique, mieux

connu sous le nom du Comité Boucher<sup>17</sup>. Son mandat, qui au départ se limite à la seule question du financement, est vite dépassé. Les auteurs du rapport expliquent l'élargissement de leur mandat de la façon suivante :

Cependant, le Comité a constaté, dès le début de son étude, que le problème auquel il avait à faire face était beaucoup plus vaste et surtout énormément plus complexe qu'il ne le semblait à première vue, le coût élevé de l'assistance sociale n'en étant en somme que la résultante. C'est pourquoi il a jugé plus utile d'orienter ses recherches vers l'analyse des conceptions sociales, politiques et économiques sous-jacentes à l'établissement des mesures d'assistance à domicile et des procédures administratives en usage dans leur application. En conséquence, le Comité a cru devoir s'interroger sur l'orientation de la politique du ministère de la Famille et du Bien-être social et sur ses structures.<sup>18</sup>

Conséquemment, le Comité finit par s'intéresser à l'ensemble du domaine de l'assistance publique et recommande à terme, une refonte complète de la loi la régissant.

Le rapport Boucher, déposé en 1963, va nettement influencer la suite des choses dans le champ du service social. Résumons donc les grandes lignes de ce rapport. Premièrement, le rapport rejette la charité comme façon de combattre la pauvreté et lui préfère la notion de justice sociale<sup>19</sup>. Le document affirme qu'il y a des raisons structurelles à la pauvreté et qu'il faut offrir un minimum vital aux personnes défavorisées<sup>20</sup>. Deuxièmement, le comité recommande que l'État, et non l'Église, devienne l'instance centrale dans

l'administration des services sociaux, redéfinissant les organismes privés de service social en éventuels services parapublics<sup>21</sup>. On recommande troisièmement de recourir aux fédérations financières pour répartir les sommes d'argent entre les agences privées. Enfin, le comité invite l'État à s'appuyer de plus en plus sur l'expertise professionnelle, c'est-à-dire sur les travailleurs sociaux. Les conséquences du rapport Boucher sont énormes, notamment à Montréal. Comme nous le verrons, le COM s'inscrit dans les grandes réformes associées à ce rapport. Il se fait le promoteur d'une nouvelle philosophie de l'intervention, l'animation sociale, qui a connu sa première expérimentation, bien que partielle, au sein du BAEQ.

### **Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ)**

En 1961, par l'entremise du Conseil d'organisation économique du Québec (COEQ), le gouvernement provincial met sur pied un projet d'organisation communautaire dans la région de la Gaspésie et celle du Bas-Saint-Laurent. Ce projet, qui prend le nom de Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), utilisera très tôt le terme « animation sociale » pour qualifier son type de travail. Il s'agit, en principe, du premier projet global d'animation sociale du gouvernement du Québec qui vise à réduire « la disparité régionale<sup>22</sup> », et par extension la pauvreté des régions défavorisées. Dans les faits, le BAEQ est davantage un projet de la planification économique avec un volet participatif. La participation, encadrée par l'animateur social, permettrait à la population locale de mieux s'adapter aux changements économiques que l'on dit inévitables. Cependant, la période d'animation sociale est de courte durée au



BAEQ, car le gouvernement du Québec fait passer rapidement le projet de l'animation à la consultation, réduisant le projet à l'aménagement du territoire<sup>23</sup>. Il faut attendre les *Opérations dignités* pour que renaisse un mouvement citoyen dans cette région<sup>24</sup>. Le projet du BAEQ inspire certainement les projets d'organisation communautaire du COM, notamment dans sa dimension participative. Toutefois, comme nous le verrons, le mouvement de l'animation sociale à Montréal évolue dans un contexte passablement différent. La dimension participative y prend une importance bien plus grande que dans le BAEQ.

### **Le Projet Saint-Henri**

La première phase de l'animation sociale débute avec le projet Saint-Henri. Ce dernier est initié en décembre 1962 et la recherche d'un « agent initiateur » s'impose en priorité. Il faut trouver une association, déjà bien implantée, qui pourrait servir de point de départ à la mise sur pied d'un Conseil de quartier (regroupement démocratique des citoyens). Pour ce faire, on détermine que l'Agence familiale de service social de Saint-Henri fait l'affaire. Ainsi, on mandate Roger Prud'homme, travailleur social à l'emploi du COM. Durant les premiers mois, ce dernier y enseigne le fonctionnement d'un comité : la tenue d'une réunion, la rédaction d'un procès-verbal, le rôle de chacun, etc. Jusqu'en mars 1963, il œuvre à former les membres de cette agence tout en tentant d'y établir un Conseil de quartier, représentatif de l'ensemble de la communauté, où les citoyens du quartier prendraient conscience des problèmes particuliers qui les touchent<sup>25</sup>. Par cette approche, Prud'homme instaure les deux premiers principes de base de l'animation sociale, à savoir la prise de conscience par les citoyens des problèmes

de leur communauté et la participation de ceux-ci à l'élaboration de solutions concrètes<sup>26</sup>.

Le projet initié par Prud'homme est évolutif et pragmatique.<sup>27</sup> Il y a effectivement des principes de base, mais leur mise en œuvre laisse une large place aux initiatives du moment. Le projet Saint-Henri débute de façon concrète avec la création d'un comité de parents dans cette localité. On constate, en effet, que l'École Sainte-Mélanie est en état de délabrement avancé et qu'elle doit être rénovée ou tout simplement démolie. Prud'homme voit dans cette situation un point de départ au projet Saint-Henri. Après avoir consulté les *leaders* locaux (principalement religieux), il décide, au mois de mars 1963, de former un groupe qui s'occuperait spécifiquement de ce problème. Lors d'une assemblée d'une cinquantaine de citoyens présélectionnés, on élit quinze personnes chargées du dossier<sup>28</sup>. Ces dernières sont choisies sur la base qu'elles sont représentatives de la population du quartier. Selon Prud'homme, l'objectif du comité doit être : « [...] d'initier des gens à un travail d'équipe, de former des groupes de secteur, base nécessaire à la formation d'un Conseil de quartier et d'éveiller une partie de la population à certains de leurs problèmes sociaux et à leur fournir des solutions<sup>29</sup> ». Il faut donc réussir un projet concret permettant un effet d'entraînement.

Le comité de l'École Saint-Mélanie tient sa première rencontre et prend le nom de l'Association des parents de Saint-Henri (APSH), premier comité de citoyens formé par le COM. Les membres de cette association en étant à leur première expérience, le comité entreprend tout d'abord une investigation de base des besoins de la population en matière scolaire. C'est par un sondage de la population

directement visée par le problème de Sainte-Mélanie qu'il procède à cette évaluation<sup>30</sup>. Le 18 mai 1963, une première assemblée générale est tenue pour présenter le travail du comité aux parents de Saint-Henri. Il rencontre également des représentants de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM)<sup>31</sup>. Quelques mois plus tard, les membres de l'APSH obtiennent de réelles concessions pour la réfection de l'École Sainte-Mélanie<sup>32</sup>.

Le projet d'un Conseil de quartier implique la formation préalable d'un groupe de base de *leaders* locaux. Pour ce faire, il faut développer d'autres initiatives touchant les citoyens de Saint-Henri. L'Association des parents de Saint-Henri (APSH) constate alors un manque flagrant d'aires de jeux pour les enfants du quartier. Michel Blondin explique l'opération : « Certains membres considèrent ce problème comme tellement aigu qu'ils suggèrent la formation d'un comité des loisirs autonome. À sa réunion du 22 janvier 1964, l'association mandate deux de ses membres pour créer ce comité et recruter des collaborateurs<sup>33</sup> ». Ce comité devient le Service de loisirs de Saint-Henri qui organise, à partir de septembre 1964, une ligue de hockey dans le secteur. Il obtient un peu plus tard la construction d'un Centre de loisirs<sup>34</sup>.

De plus, l'APSH met sur pied un comité d'éducation des adultes qui débute, en 1964, par l'organisation de cours de premiers soins. L'APSH fait également des démarches auprès de la CECM, qui vient tout juste de mettre sur pied un Service d'éducation des adultes, afin de procurer des cours à l'intention des gens de Saint-Henri. De plus, l'Association produit un nouveau sondage pour définir les préférences des adultes de Saint-Henri en matière d'éducation. En 1965, le comité d'éducation aux adultes donne plusieurs cours de

cuisine, de couture ou de formation professionnelle.

L'APSH continue également son travail durant les années 1964 et 1965 et, bien que sa priorité demeure la construction de la nouvelle école primaire, elle entreprend des démarches pour la construction de deux parcs auprès des autorités municipales. L'un de ces parcs nécessite la conversion d'un stationnement appartenant à d'importants marchands du quartier qui refusent de se plier aux demandes de l'APSH. Cette dernière fait circuler une pétition parmi les résidents, ce qui provoque un affrontement avec les marchands. Blondin explique les conséquences de cette pétition et la réaction des autorités municipales :

Le [Comité exécutif de la ville de Montréal] reconnut le bien-fondé de la revendication de l'Association des parents tout en confessant qu'il pouvait difficilement s'opposer aux marchands. Après de multiples démarches, ceux-ci cédèrent et le comité exécutif donna l'ordre de convertir ce terrain de stationnement en terrain de jeux pour les jeunes.<sup>35</sup>

Le projet Saint-Henri, dans sa première phase, se termine sur une note positive. Les membres de l'APSH ont apparemment vite appris les rouages de la mobilisation et de la négociation avec les pouvoirs privés et municipaux. Cela permet d'envisager la réalisation de plusieurs projets, toujours en recourant à la mobilisation communautaire pour améliorer concrètement les conditions de vie dans le milieu. Plus que toute autre chose, cette mobilisation illustre bien les différences entre l'animation sociale et les pratiques traditionnelles du travail social.

Parallèlement, à Saint-Henri, l'accès à des logements de qualité est à ce moment

très difficile et l'APSH désire s'occuper de cette situation. En décembre 1964, le comité « Nous, Saint-Henri » est formé pour prendre en main cette question du logement. Il est composé de « représentants de l'Association des parents, de l'Entraide paroissiale, des Copains de Saint-Henri, des Services familiaux du quartier Saint-Henri [...] »<sup>36</sup>. Dès le mois de mars 1965, le comité tient une assemblée générale dans le but de connaître ce que pensent les résidents de Saint-Henri de cette question. Il étudie les différentes formes d'organisation du logement, notamment la forme coopérative, et ce, à travers différents pays. Une fois son enquête terminée, le comité organise une nouvelle assemblée d'information qui, toutefois, attire peu de citoyens<sup>37</sup>. Toutefois, l'enquête menée sur les conditions du logement lui a permis de connaître plusieurs groupes de citoyens actifs des différentes paroisses du quartier. Rapidement, on décide d'entreprendre des démarches pour rassembler ces derniers et en coordonner l'action sur une plus grande échelle<sup>38</sup>. Cette initiative mène finalement à la fondation d'un premier Conseil de quartier, la Fédération des mouvements du Sud-Ouest de Montréal (FMSOM).

### **Le Conseil de quartier : La Fédération des mouvements du Sud-Ouest de Montréal (FMSOM)**

À la fin de l'été 1965, Blondin quitte le COM pour terminer ses études à l'Université Laval. Il est remplacé par Pierre Simard et Serge Mongeau. La priorité est de former un Conseil de quartier et le COM engage quatre stagiaires en travail social pour compléter l'équipe d'animation. L'objectif du COM est toujours le même : il faut former un organisme de coordination des comités de citoyens mettant sur pied cette nouvelle structure de participation à Saint-Henri. Mongeau l'affirme :

Ce programme repose sur un objectif sous-jacent et mal exprimé qui est le suivant : mettre sur pied une nouvelle structure de participation, qui avec l'aide d'animateurs :

- i. soit représentative du milieu;
- ii. puisse cerner les besoins ressentis du milieu;
- iii. puisse apporter ses propres solutions;
- iv. en constituant un groupe puissant de pression auprès des autorités concernées.<sup>39</sup>

Le 18 novembre 1965, une première réunion est tenue avec les groupes suivants : « Nous, Saint-Henri », le Comité des citoyens de Saint-Zotique, le Regroupement des citoyens de la Pointe Saint-Charles, le Groupement familial ouvrier et le Réveil des citoyens de la Petite-Bourgogne. Par la suite, l'APSH et le Comité d'éducation permanente rejoignent ce groupe de comités<sup>40</sup>. Tous ces groupes vont contribuer à la création de la FMSOM. Cette fédération, qui se perçoit comme un groupe de pression, se donne le mandat suivant :

- 1) de promouvoir l'émancipation de la classe ouvrière, afin de lui permettre d'atteindre un niveau de vie conforme à ses aspirations et à la justice sociale;
- 2) de coordonner le travail des comités membres et de les assister dans leur tâche;
- 3) de tenter par tous les moyens jugés par elle utiles et raisonnables de trouver des solutions pratiques aux différents problèmes du secteur, que ce soit des problèmes particuliers à une paroisse, au quartier, au Sud-Ouest de Montréal, et même plus généraux;

- 4) de soumettre sous forme de mémoires ou autres les problèmes aux autorités concernées afin d'en permettre la solution dans le plus bref délai possible.

Cependant, il est interdit à la Fédération de régler ou de tenter de régler un problème déjà à l'étude par un comité membre, à moins que celui-ci ne lui en fasse la demande ou ne lui en soumette la charge lors d'une assemblée.<sup>41</sup>

Le mode de décision de la FMSOM illustre bien la vision qui inspire l'animation sociale, soit une vision démocratique et participative permettant une prise de décision par les populations locales. Elle tient des assemblées mensuelles où les comités envoient trois délégués. Toutes les décisions doivent être prises à l'unanimité. Cette dernière règle, appelée celle du consensus absolu, est nécessaire étant donné la méfiance mutuelle qui existe lors de la fondation de la FMSOM, chaque groupe désirant maintenir son autonomie. On doit même patienter jusqu'en mars 1966 avant que la Fédération ne se donne un exécutif fonctionnel<sup>42</sup>. La division du travail fait en sorte que lorsqu'un problème est soulevé dans le quartier, l'exécutif confie la responsabilité au comité membre le plus apte à y répondre. Advenant le cas où il n'existe pas de comité de citoyens qui puisse répondre au problème, la Fédération peut créer un sous-comité formé des personnes compétentes dans le domaine. C'est ainsi que fonctionne la structure de la FMSOM à l'intérieur du COM. De plus, la Fédération nomme des délégués aux assemblées générales du COM<sup>43</sup>.

Au début de l'année 1966, le projet Saint-Henri atteint son objectif initial, qui est de créer une structure fédérative de

coordination des comités, c'est-à-dire un Conseil de quartier.

### **La deuxième phase de l'animation sociale : la rénovation sociale et urbaine**

L'administration municipale annonce, au cours de l'année 1966, qu'elle va de l'avant avec un ambitieux projet de rénovation urbaine. L'objectif annoncé est de revitaliser les quartiers défavorisés en démolissant les taudis et en revalorisant le patrimoine bâti. Cette revitalisation n'est pas étrangère au passage de la première à la deuxième phase de l'animation sociale. Les quartiers visés ont connu un déclin économique et social dans la décennie précédente. Dans son ouvrage *Réanimation et pouvoir local*, Richard Morin affirme que le développement des banlieues et l'infrastructure routière et autoroutière poussent les familles mieux nanties à quitter les quartiers dits défavorisés. Ainsi, les anciens quartiers industriels vont connaître une chute « [des] couches sociales qui y étaient les plus solvables<sup>44</sup> ».

Dans l'ouvrage collectif intitulé *Les années 1960, Montréal voit grand*, André Lortie rappelle les ambiguïtés du projet de rénovation urbaine :

Mais les débats soulevés par cette rénovation mettent en évidence une seconde logique, économique celle-là. La rente foncière de ce tissu urbain considéré comme vétuste, [...], n'est plus à la hauteur de ce que pourrait produire une occupation du sol rationnelle, dictée par des principes de ségrégation fonctionnelle. Or, à l'est de la rue Bleury, comme au sud de la rue Saint-Antoine, on peut craindre que les seules forces du marché ne suffisent à engendrer ce renouvellement.<sup>45</sup>

Les premiers résultats du projet municipal de rénovation urbaine donnent un rapide aperçu des motivations réelles de ses promoteurs. D'abord, soulignons que la Ville s'appuie sur la prévision démographique d'une augmentation importante de la population montréalaise<sup>46</sup>. En prévision de celle-ci, l'administration décide de « revaloriser » le centre-ville en y détruisant des milliers de logements pour y établir des bâtiments destinés au secteur tertiaire, de même que pour le secteur des arts et spectacles. En témoignent, par exemple, les gigantesques projets de la Place Ville-Marie et de la Place des Arts. Dans le Centre-Est de la ville, la destruction d'un important quadrilatère de 778 logements permet de construire la tour de Radio-Canada<sup>47</sup> et, plus choquant pour les habitants, un immense stationnement. Des changements majeurs sont également apportés au réseau routier durant cette période. Par exemple, l'élargissement du boulevard Dorchester, la construction de l'autoroute Ville-Marie et le projet d'une autoroute Est-Ouest vont contribuer à raser plusieurs quartiers populaires. La construction du métro apporte également de nombreux bouleversements autour des futures stations<sup>48</sup>. Face à cette transformation radicale du territoire, la négociation ciblée autour d'un problème concret ne suffit plus... À la Rénovation urbaine, on oppose ainsi « la Rénovation sociale ».

### **Opération : Rénovation sociale**

À Montréal, les évaluations de la pauvreté sont alarmantes. Le COM veut y répondre en y établissant sa stratégie globale dans le but de s'attaquer à ce qu'il considère un fléau qui touche près de 20% de la population montréalaise<sup>49</sup>. Ainsi, durant l'été 1966, il forme une équipe multidisciplinaire dans le but de dresser un

état des lieux et de formuler des recommandations :

L'objectif très général que nous poursuivons est d'assurer aux résidents des zones prioritaires (sans oublier les familles défavorisées qui peuvent résider ailleurs) *des conditions de vie qui respectent leur dignité humaine*. Nous voulons corriger certaines situations qui nous apparaissent inacceptables ou anormales. Il s'agit donc, au départ, de définir en termes opérationnels des *normes minimas*, de sorte que toute condition de vie qui ne respectera pas ces normes ne sera tolérée pour aucun citoyen et que tout programme d'intervention sera jugé inadéquat tant qu'on ne parviendra pas à corriger de telles situations.<sup>50</sup>

Les *normes minimas* de bien-être du COM touchent à plusieurs aspects : budgétaires, éducationnels, occupationnels (travail), logements et environnements (ou milieu de vie), santé et bien-être social. Le COM privilégie l'intervention dans les zones prioritaires ou « zones grises » suivantes : Saint-Henri, Pointe-Saint-Charles, le centre-ville, Centre-Sud, Mile-End (et sa section nord) et Hochelaga-Maisonneuve. Le COM entend assumer la responsabilité de la coordination de cette nouvelle guerre à la pauvreté d'inspiration américaine.

Contrairement au début du projet Saint-Henri, il appert qu'à partir de 1966, l'animation sociale n'est plus considérée comme un projet temporaire au COM. Pour son conseil d'administration, elle est maintenant un moyen reconnu et nécessaire pour atteindre les objectifs fixés dans le rapport *Opération : Rénovation sociale*. Son mémoire, tel que présenté à la Commission Castonguay, explique le rôle important de la participation des citoyens à la vie démocratique. La planification est

certainement nécessaire, à condition que les objectifs poursuivis soient définis démocratiquement :

[...] nous considérons que la planification doit s'appuyer sur la participation active de la plus grande partie de la population, puisque nous ne considérons la planification que comme un ensemble de moyens rationnels et cohérents d'atteindre des objectifs collectifs définis collectivement.<sup>51</sup>

Cela permet aux animateurs sociaux du COM de développer leur approche participative d'animation sociale en misant sur un « plan global ». Par contre, même s'il y a reconnaissance officielle de la pratique d'animation sociale de la part du COM, cette approche est toujours perçue comme évoluant à la marge des autres formes d'intervention sociale. Dans leur programme d'activités de 1966 et de 1967, les animateurs affirment ainsi que :

L'animation sociale constitue une activité spécifique qui ne se trouve que partiellement reliée aux autres activités du Conseil des Œuvres. Par son insistance sur la prise de décision et l'accès aux décisions d'une population non organisée, l'animation sociale diffère des autres activités du Conseil des Œuvres.<sup>52</sup>

Toutefois, comme nous le verrons, l'animation sociale est au cœur des activités du COM en ce qui concerne le projet de « rénovation sociale » dans le quartier Petite-Bourgogne.

### **La Rénovation urbaine : le Projet Petite-Bourgogne**

En 1965, la Petite-Bourgogne (territoire de Saint-Henri) est déjà ciblée par le projet de rénovation urbaine de l'administration

Drapeau<sup>53</sup>. Le choix de la Petite-Bourgogne n'est pas fortuit. Le patrimoine bâti de ce quartier est vétuste et délabré. Le 30 décembre 1964, les curés des paroisses Sainte-Hélène, Saint-Joseph, Saint-Anne, Sainte-Cunégonde, Saint-Thomas-Aquinas', Saint-Anthony's, Saint-Irénée, Saint-Henri, Saint-Zotique, Sainte-Clotilde, Sainte-Élisabeth, Saint-Jean, Saint-Charles et Saint-Gabriel écrivent une lettre ouverte dans le journal *Le Devoir* pour dénoncer l'état lamentable du parc immobilier dans Saint-Henri<sup>54</sup>. Au lancement de la campagne électorale d'octobre 1966, le Parti civique de Jean Drapeau annonce à nouveau un projet de rénovation urbaine d'envergure<sup>55</sup> qui vise spécifiquement la Petite-Bourgogne. Les craintes des résidents ainsi que des responsables des agences sociales sont grandes. Selon les prévisions, le projet Petite-Bourgogne touche près de 16 000 personnes.

### **Les Îlots-Saint-Martin : le début de la contestation**

En septembre 1966, la Ville de Montréal entreprend son programme de rénovation urbaine dans les Îlots-Saint-Martin de la Petite-Bourgogne<sup>56</sup>. Bordé par les rue Saint-Antoine au Nord, des Seigneurs à l'Est, Saint-Jacques au Sud et Richmond à l'Ouest, le projet des Îlots touche 727 personnes, en grande majorité des familles, réparties dans 231 logements<sup>57</sup>.

En coordination avec la Société de service social aux familles (SSSF), le COM se mobilise et fait l'inventaire des besoins et des services pour les familles expropriées afin d'en limiter les impacts négatifs. Dans le rapport du COM du mois de mars 1967, intitulé *Relogement des familles expropriées*, le COM insiste, en guise de solution globale, sur l'importance d'une planification sociale efficace. Cette dernière

se base, entre autres, sur le travail du comité RCPB et sur des entrevues d'anciens expropriés pour contrer les problèmes engendrés par la rénovation. En collaboration avec le *Montreal Council of Social Agencies* (MCSA), le COM finit par publier un mémoire sur l'expropriation recommandant une réglementation qui tienne compte de la dignité des gens concernés<sup>58</sup>.

Le COM perçoit ce projet comme le moment idéal pour faire ses preuves. Il ne peut être question de contester la démolition de taudis, car celle-ci cadre parfaitement dans la vision que le COM a d'une planification sociale renouvelée et indispensable. Il faut dire aussi que les expériences d'animation sociale, de même que celles des comités de citoyens, ont permis d'ouvrir un certain dialogue avec le comité exécutif de la Ville de Montréal. Comme nous l'avons vu, les comités ont réussi à obtenir quelques parcs et écoles pour le quartier Saint-Henri. Il n'est donc pas surprenant de voir les animateurs sociaux du COM collaborer avec les autorités municipales dans ce projet de rénovation urbaine. Cependant, les responsables du COM s'aperçoivent rapidement des limites de leurs interventions face au projet de rénovation urbaine du comité exécutif.

Suite à tous ces questionnements, les animateurs sociaux du COM s'engagent à former un comité de citoyens des résidents des Îlots-Saint-Martin dans le but de faire pression sur les autorités municipales. La nouvelle approche globale du COM permet aux animateurs, Michel Blondin et Hector Ouellet, de pousser plus avant la logique de la participation. Ils établissent leur nouvel objectif de la manière suivante :

Nous posons comme postulat qu'il y a un lien entre ces deux facteurs :

problèmes nombreux et aigus et absence d'accès aux décisions. Nous faisons l'hypothèse qu'en travaillant à accroître la participation des citoyens, nous résolvons certains problèmes, soit en forçant les organismes compétents à résoudre ces problèmes, soit en apprenant à la population à faire valoir ses droits. Nous n'affirmons pas que la participation soit en elle-même la solution miracle qui règle tous les problèmes, mais nous croyons que cette participation provoquera des interventions efficaces qui s'attaqueront aux vrais problèmes et conduira [sic] à la prise en charge de leur milieu par ceux qui y vivent.<sup>59</sup>

Ils invitent ainsi les comités de citoyens à jouer un triple rôle consistant à revendiquer tout en cherchant l'appui de l'opinion publique et des groupes de pression; à exiger du dit comité d'agir comme « agent de changement social » dans son milieu; et d'obtenir des résultats concrets puisqu'il y va de la motivation de leurs membres tout comme de la légitimité de leurs actions<sup>60</sup>. Signe d'une radicalisation, l'animation sociale doit agir non seulement sur les solidarités communautaires, mais également sur les solidarités de classe, car elles sont désormais considérées comme la base d'un mouvement d'opposition<sup>61</sup>.

### **Le comité de citoyens : un mouvement d'opposition**

Le comité des Îlots-Saint-Martin est mis sur pied dans l'objectif de créer un précédent à suivre pour les projets de rénovation urbaine à venir. Blondin et Ouellet le soulignent bien : « Ce même programme constitue, pour la Ville de Montréal, la tentative la plus sérieuse jamais faite dans le domaine de la Rénovation urbaine. Et il est nécessaire d'y créer les précédents qui devraient se répéter au cours des

programmes futurs<sup>62</sup> ». Dans le cas des Îlots-Saint-Martin, un animateur, Hector Ouellet, fait une première tournée de porte-à-porte, dès novembre 1966. On veut sensibiliser les gens impliqués à cette prochaine expropriation, recueillir leur opinion et, finalement, les inviter à une assemblée publique d'information<sup>63</sup> du RCPB pour décembre 1966. On invite un responsable du Service d'urbanisme de la ville de Montréal pour informer les résidants. Selon Jeanne Leblanc, future présidente du Comité de citoyens des Îlots-Saint-Martin, les résidants sont sortis de cette assemblée avec beaucoup plus de questions que de réponses<sup>64</sup>.

Les animateurs sociaux attendent toutefois l'envoi des avis d'éviction avant d'encourager la mobilisation. Ces avis arrivent en juin 1967 et prévoient l'expulsion des résidants pour le 1er septembre de la même année. Immédiatement, une assemblée publique se tient au Tyndale House, le centre communautaire de Saint-Henri où il est décidé d'aller manifester devant l'Hôtel-de-Ville dès le lendemain. Cette manifestation a effectivement lieu et un des membres du comité est nommé délégué pour présenter les revendications des résidants aux autorités municipales :

- que les indemnités soient augmentées à 500\$;
- que le délai fixé par la Ville de Montréal pour le déménagement soit retardé;
- que les logements temporaires soient convenables et adéquats.<sup>65</sup>

La manifestation du 9 juin 1967 oblige Lucien Saulnier, président de l'exécutif de la Ville de Montréal, à s'engager auprès de la population des Îlots-Saint-Martin, à répondre à leurs exigences. Cependant, au

cours du mois suivant, le bureau de relogement de la Ville contredit ces promesses. Le 27 juillet 1967, les résidants réagissent promptement en formant une association et en élisant des représentants. Dès l'annonce de cette action de mobilisation, le comité exécutif augmente tout aussi promptement les indemnités à 200\$ et repousse la date d'expropriation au mois de novembre. Cette victoire est importante compte tenu du fait que les logements disponibles à Montréal faisaient défaut à la veille de l'Exposition universelle de 1967<sup>66</sup>. Enfin, le combat le plus important du Comité des Îlots-Saint-Martin est celui concernant les échelles de loyer. Il faut en effet éviter d'être soumis aux mêmes conditions que celles des Habitations Jeanne-Mance, premier projet de logement à prix modique de la Ville de Montréal<sup>67</sup>. Faisant suite à une étude de huit mois, un mémoire du Comité des Îlots-Saint-Martin propose une échelle de loyer pour les nouveaux logements<sup>68</sup>. À la suite de multiples rencontres et discussions avec les autorités, l'échelle des loyers est acceptée sans trop de modifications.

Le cas des Îlots-Saint-Martin est exemplaire de cette deuxième phase de l'animation sociale, marquée par une mobilisation politique afin d'influencer les pouvoirs publics. Le comité marque d'une certaine façon le début réel de la contestation de l'administration municipale par les comités de citoyens devenus autant de groupes de pression structurés et combatifs. Dans un contexte où le Parti civique ne rencontre à peu près aucune opposition politique structurée, les comités de citoyens, qui se multiplient, font office de principal contre-pouvoir au comité exécutif.



## La redéfinition des objectifs et la modification des structures

Dans ce contexte de bouleversements et de tensions, le COM vise à consolider sa place comme principal organisme régional dans le domaine du service social. En 1968, il élabore les huit nouveaux objectifs qui seront adoptés officiellement l'année suivante :

- Participer à l'identification et à la prévision des besoins de la population et contribuer à la création et à l'aménagement de ressources communautaires;
- Identifier, travailler à corriger et à prévenir les problèmes sociaux;
- Assurer ou susciter la coordination des différentes ressources communautaires;
- Promouvoir l'efficacité des services communautaires;
- Renseigner la population et les consommateurs de services en particulier sur la législation sociale, les programmes et les services existants;
- Promouvoir la participation sociale des citoyens;
- Contribuer à établir les priorités en bien-être;
- Participer à l'élaboration de la politique sociale.<sup>69</sup>

Parallèlement, le COM modifie ses structures. La plus importante modification est sans doute la création du Service d'animation sociale, dont le directeur général est Michel Blondin<sup>70</sup>. L'importance acquise par l'animation sociale, depuis cinq ans, est évidente. En témoigne l'augmentation des budgets alloués aux animateurs en place, tout comme l'embauche de nouveaux animateurs<sup>71</sup>. Autre changement important, la coordination des œuvres membres du COM est dorénavant effectuée par le Service d'aménagement des ressources

communautaires (SARC), ce qui permet d'en stabiliser l'administration. C'est au cours de l'Assemblée générale de 1969 qu'on voit également l'adoption d'une résolution modifiant le nom du Conseil des œuvres de Montréal pour celui de Conseil de développement social du Montréal métropolitain (CDSMM)<sup>72</sup>, le tout dûment enregistré par lettres patentes le 22 septembre 1969<sup>73</sup>. De son côté, peinant à atteindre ses objectifs de financement, la FOCCF fusionne ses campagnes de financement dans la Fédération du Grand Montréal. N'ayant plus ces dernières à gérer, la FOCCF crée son propre comité de recherche, ce qui contribue au processus d'autonomisation du COM<sup>74</sup>. Après avoir participé à des enquêtes et à la rédaction d'*Une politique sociale pour le Québec*, le COM se fusionne en 1968 au *Montreal Council of Social Agencies* (MSCA), son pendant anglophone à Montréal.

La consolidation organisationnelle du COM se produit au moment même où de nouveaux animateurs sociaux et certains comités de citoyens remettent en question non seulement les grandes orientations de la Révolution tranquille, mais également les orientations « réformistes » du COM. Cette remise en question coïncide avec l'arrivée des nouveaux animateurs sociaux qui viennent se greffer à l'équipe en place au sein du COM. C'est ainsi que Pierre LaGrenade et Jean-Marc Gareau, deux travailleurs sociaux, sont engagés au mois d'avril 1968<sup>75</sup> par le COM. Par la suite, Louis Favreau<sup>76</sup>, sociologue, vient compléter l'équipe. Ce dernier est impliqué au comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve à partir d'octobre 1968<sup>77</sup>. Ainsi, Michel Blondin se retrouve avec une équipe totalement renouvelée. Des tensions importantes en surgiront lors de ce que nous appelons la troisième phase de l'animation

sociale.

**« Il nous faut passer à l'action politique » : la troisième phase de l'animation sociale<sup>78</sup>**

Lors de l'assemblée des vingt-cinq comités de citoyens du Québec, tenue à Montréal le 19 mai 1968, la résolution suivante est adoptée :

Nous sentons qu'il est temps de changer le système gouvernemental qu'on a. Qu'attendons-nous pour le faire? Comment le fera-t-on?

Principes de base :

1. Nous avons tous les mêmes grands problèmes.
2. Nous devons sortir de l'isolement et de l'esprit de clocher.
3. Les gouvernements doivent devenir nos gouvernements.
4. Nous n'avons plus le choix, il nous faut passer à l'action politique...<sup>79</sup>

Cette déclaration donne le ton d'une certaine radicalisation des comités de citoyens, notamment ceux d'Hochelaga-Maisonneuve et de Saint-Jacques. Fait à noter, cette assemblée démontre que tous les comités de citoyens n'ont pas les mêmes objectifs et que règne un certain pluralisme idéologique. De plus, on y prend conscience des sérieuses difficultés au sein de certains comités de citoyens<sup>80</sup>. Dès 1967, l'évaluation des comités de citoyens, faite par le COM-CDSMM, démontre que la démocratie participative n'arrivait pas à établir une réelle volonté de changement au sein des milieux populaires<sup>81</sup>. Selon cette évaluation, les comités de citoyens n'ont pas une grande longévité. Ces comités de citoyens sont incapables de perdurer et donc d'ancrer leurs actions dans un projet de changement social plus global. Cela est en

partie attribuable, toujours selon l'évaluation, à un certain opportunisme au sein des *leaders* locaux qui sont davantage préoccupés par leur promotion sociale que par les enjeux collectifs. Ce qui explique pourquoi, selon LaGrenade, que : « L'organisation de groupes en milieu défavorisé se polarise autour de revendications matérielles qui prennent pour acquis les modèles présentés par le système et qui provoquent une situation d'intégration ou d'aménagement du système<sup>82</sup> ».

Cette évaluation survient dans un contexte de radicalisation politique au Québec en général et à Montréal en particulier. D'une idée taboue, le socialisme se répand dans la plupart des milieux de gauche. Le rejet du capitalisme est ainsi lié à la condition peu enviable des francophones, et notamment de la classe ouvrière<sup>83</sup>. L'élection de l'Union nationale en 1966 rappelle aux militants que le changement social est contesté. L'idée de forcer ce changement par la prise du pouvoir politique fait alors son chemin.

Dans ce contexte, pour certains animateurs sociaux, l'animation sociale doit se transformer, c'est-à-dire se politiser, pour contourner la dynamique d'intégration provoquée par la participation au sein des comités de citoyens. Pierre LaGrenade évoque quelques dilemmes de l'intervention de l'animation sociale, dilemmes caractéristiques de « la troisième phase ». Le principal réside dans l'opposition entre le fait de « pousser à bout la logique du présent système » en visant l'amélioration continue des services et celui de « favoriser l'éclosion d'une contestation » en proposant de nouvelles valeurs en contradiction avec le système. Se pose alors la question de la stratégie, soit de « préparer le terrain à la rupture » ou de provoquer la « rupture immédiate ». Dans le premier cas,

il faudrait former patiemment, alors que dans le second cas il suffirait de s'appuyer sur des « minorités agissantes ». Se pose également la question stratégique de « l'action en milieux défavorisés », celle qui a été privilégiée jusqu'à maintenant, et celle de « l'action globale ». Enfin, LaGrenade évoque la question de la finalité, soit celle du « changement contrôlé », perçu comme technocratique, et celle de la « rupture », radicale.

### **Un projet d'action sociopolitique**

Il y a toujours, dans le type d'intervention sociale à envisager, une tension importante entre les partisans du « changement contrôlé » et ceux de la « rupture ». Cette tension ne pouvant être résolue dans une même pratique d'intervention, on établit donc une division géographique du travail social. D'un côté, les animateurs des quartiers populaires, dont Michel Blondin, s'appliquent à créer une structure de défense locale et citoyenne permettant de libérer une voix civique d'opposition à l'image de ces lieux spécifiques. À l'opposé, dans les quartiers ouvriers, où œuvrent les nouveaux animateurs sociaux (Pierre LaGrenade, Louis Favreau et Jean-Marc Gareau), on met plutôt l'accent sur la lutte politique socialiste de conquête du pouvoir. Deux projets très différents en découlent, soit le POPIR, le Projet d'organisation populaire d'informations et de regroupement, pour les quartiers populaires, et le FRAP, Front d'action politique, pour les quartiers ouvriers. Ces projets sont directement issus des tensions qui caractérisent la troisième phase de l'animation sociale.

### **Le Projet d'organisation populaire d'informations et de regroupement (POPIR)**

Pour les quartiers populaires, un plan s'inspirant du Conseil de quartier de Saint-Henri est mis sur pied. Le Projet d'organisation populaire d'informations et de regroupement (POPIR) est une fédération de groupes d'intervention sociale pour tout le territoire du Sud-Ouest de Montréal. À la différence du projet initial de Saint-Henri, qui misait sur le développement de la vie associative, le POPIR se veut un groupe davantage politique. Cela témoigne d'une radicalisation au sein de toute l'animation sociale, et pas seulement au sein des nouveaux animateurs sociaux des quartiers ouvriers.

Globalement, l'objectif que se donne le POPIR est de nourrir la conscience politique et sociale au sein des quartiers les plus défavorisés. Cette organisation désire instaurer un rapport de force réaliste face aux autorités municipales<sup>84</sup>. Concrètement, l'objectif consiste à implanter dans les quartiers Pointe-Saint-Charles, Petite-Bourgogne et Saint-Henri une structure communautaire permanente servant de contre-pouvoir aux autorités. Cette organisation doit permettre, entre autres, d'agir sur les problèmes vécus par l'ensemble des citoyens et de recruter de nouveaux *leaders* sociaux. Ce projet est d'ailleurs décrit par Blondin : « [...] la participation des citoyens concernés, le refus de la manipulation, l'intervention à la base même de la société, dans une visée à long terme<sup>85</sup> ». Il vise donc à une réelle participation citoyenne en impliquant les citoyens dans la mise sur pied de solutions réalistes et concrètes. Dans les faits, le projet POPIR est une version modifiée, plus politique, du projet Saint-Henri. Ne souhaitant pas répéter ce qu'il considère

maintenant comme les erreurs de ce projet, Blondin désire maintenant former une structure permanente animée par un nouveau noyau de *leaders* bien formés politiquement.

Cela dit, la différence entre le POPIR et le FRAP apparaît clairement lorsque Blondin décide de recourir à l'Archevêché de Montréal pour financer son projet. La raison évoquée est le nombre élevé de projets déjà soutenus par les nombreux bailleurs de fonds du COM-CDSMM. Il obtient d'ailleurs de l'Archevêché 100 000\$ pour deux ans. Selon Blondin, un tel projet permettrait de prouver que l'Église donne réellement la priorité à l'aide aux pauvres et qu'elle est favorable aux nouvelles approches d'intervention<sup>86</sup>. Sans surprise, l'Archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, accepte à la condition d'avoir un certain contrôle sur le projet. L'implication de cette institution toujours relativement puissante dans les nouvelles méthodes d'animation sociale va clairement à l'encontre de la tendance à l'autonomisation constatée depuis plusieurs années<sup>87</sup>. De son côté, le COM-CDSMM s'implique dès le départ dans le projet POPIR, revendiquant la responsabilité de la « qualité professionnelle » de l'organisation<sup>88</sup>. Ce fait n'est pas insignifiant si nous tenons compte que le POPIR a été conçu comme un organisme de contestation populaire.

Avant même son implantation, le projet connaît des ratés. La situation est très confuse. On sait tout de même que le projet est menacé, avant même son implantation, lorsque Michel Blondin quitte le COM au début de 1970 pour se joindre à un projet d'éducation populaire en Bolivie<sup>89</sup>. Cela se produit dans un contexte où le COM-CDSMM est de plus en plus critique à l'égard des nouvelles tendances politiques

de l'animation sociale. On en voit des répercussions lors de l'embauche de l'animateur social associé au POPIR.

Malgré certaines réussites<sup>90</sup>, le POPIR n'arrive pas à s'implanter de façon efficace et durable. De multiples écueils vont, en effet, surgir et des départs successifs se produisent chez les animateurs et les responsables du comité-directeur<sup>91</sup>. De plus, le COM-CDSMM se dissocie du POPIR qui revendique une plus grande liberté d'action. Le projet finit entre les mains des citoyens eux-mêmes, mais avec des moyens financiers maintenant forts limités. Au final, il faut retenir que le POPIR portait l'espoir d'une certaine vision réformatrice de l'animation sociale. Toutefois, à une époque de grande polarisation idéologique, cette organisation sera aux prises avec des contradictions plus ou moins insurmontables. Principalement, celles-ci se reflètent dans le pouvoir important qu'exercent les membres du COM-CDSMM et de l'Archevêché au sein d'une organisation qui se voulait d'abord populaire et démocratique<sup>92</sup>. En outre, l'expérience du POPIR témoigne de certaines divisions au sein même de l'animation sociale.

### **Le Front d'action politique (FRAP)**

La mise sur pied du Front d'action politique (FRAP) n'est pas issue d'une réaction spontanée des milieux populaire et syndical. Le FRAP est à la fois le fruit de la volonté politique des animateurs sociaux et des comités de citoyens, et de celle émanant du milieu syndical<sup>93</sup>. Cette nouvelle force politique représente donc le deuxième volet du dilemme déjà évoqué par LaGrenade, à savoir cette intention de « rupture ». Les animateurs de ce mouvement d'action politique se basent sur une vision socialiste de la société, c'est-à-dire celle qui prône la

prise directe du pouvoir par les travailleurs. Au COM-CDSMM, les animateurs sociaux Pierre LaGrenade, Jean-Marc Gareau et Louis Favreau seront les principaux promoteurs de cette nouvelle organisation politique. L'action politique est perçue, par ces trois animateurs, comme le seul et unique moyen de transformer en profondeur un système social fondamentalement inégalitaire.

Après la rencontre de 1968 évoquée plus haut, les animateurs sociaux Louis Favreau et Pierre LaGrenade s'impliquent dans la création du Mouvement d'action politique municipal (MAPM). Le manifeste de 1969, écrit de la main de Louis Favreau, consolide l'argumentaire qui servira plus tard au Front d'action politique (FRAP)<sup>94</sup>. On y prend acte du degré d'organisation des mouvements sociaux à Montréal qui forment la principale opposition à l'administration Drapeau-Saulnier. Le MAPM se présente donc comme une organisation démocratique de travailleurs contre le pouvoir municipal de l'époque.

De nombreux regroupements populaires et de simples citoyens s'impliquent dans la formation du MAPM. À partir de l'automne 1969, ce dernier se donne une structure et une stratégie d'action. Le MAPM met sur pied un comité de coordination, composé de Louis Favreau, Pierre LaGrenade, Peter Katadotis, Benoît Fauteux<sup>95</sup> et Jacques Bourdouxhe dont le rôle est d'appliquer les décisions prises aux assemblées générales mensuelles<sup>96</sup>. Le comité de coordination développe un programme de formation des militants consistant à recruter de trois à quatre militants déjà reconnus comme *leaders* dans les huit districts électoraux municipaux, soit Rosemont, Maisonneuve, Saint-Édouard, Papineau, Saint-Jacques, Saint-Louis, Sainte-Anne et Saint-Henri. Il s'agit, bien

sûr, de districts dans lesquels des comités de citoyens sont déjà à l'œuvre ou en voie de l'être. Ces nouveaux militants recrutés doivent se mettre à la tâche d'organiser des sessions de formation politique au sein des districts électoraux<sup>97</sup>. Ce programme de formation politique aborde les thèmes suivants : « logement », « santé et alimentation », « travail et vie syndicale », « transport », « équipement communautaire et culturel », « organisation politique de Montréal » et « l'étude du budget municipal »<sup>98</sup>. Notons que ces sujets précis abordés dans les comités de citoyens seront repris par la suite par le FRAP.

Au terme de cette campagne d'information politique suit, en mars 1970, l'« Opération conseillers municipaux » qui coïncide d'ailleurs avec le changement de nom du MAPM pour le Regroupement des associations populaires du bas de la ville et de l'Est de Montréal (RAP). C'est le RAP qui convoque officiellement les élus dans les districts, bien qu'aucun conseiller ne répondra positivement à la convocation. Plus important, la création du RAP suscite très rapidement une réaction du COM-CDSMM. Le comité exécutif émet effectivement une directive interdisant aux animateurs sociaux à son emploi de s'impliquer dans les activités politiques du RAP, laissant quand même la possibilité pour les animateurs sociaux de prendre un congé sans solde<sup>99</sup>. Le projet du FRAP est donc développé malgré le COM-CDSMM, illustrant à nouveau les tensions au sein du travail social à Montréal.

La création du FRAP, le 14 mai 1970<sup>100</sup>, se fait avec l'aide du Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN. De fait, depuis 1968, la CSN a ouvert ce qu'elle nomme le « Deuxième front ». La CSN veut rejoindre les travailleurs ailleurs que dans leur milieu de travail. Voici

comment Jean-François Cardin analyse la situation à l'époque, et constate au passage l'impact de la vague de contestation portée par les comités de citoyens et autres groupes populaires sur la centrale syndicale :

Se sentant dépassées sur sa gauche par cette vague de contestation, les organisations syndicales vont alors chercher à se mettre au diapason, d'autant plus que le mouvement syndical est directement interpellé par ce discours qui, non sans exagération, l'accuse souvent de collusion avec le « super-pouvoir » capitaliste.<sup>101</sup>

Cette stratégie vise à créer des groupes syndicaux d'intervention susceptibles d'œuvrer contre les injustices sociales en dehors des cadres du lieu de travail. Favreau résume cette implication sociale de la centrale syndicale de la manière suivante : « Le premier front, celui de la négociation ne suffit plus. Il faut ouvrir un front contre l'exploitation en dehors des lieux de travail en créant des comités d'action politique<sup>102</sup> ». Ce comité d'action politique, version syndicale, va devenir le modèle qui unira les comités de citoyens de Montréal et le Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN.

### **La démocratie participative et le programme électoral du FRAP**

Adoptée à son premier congrès annuel d'août 1970, la constitution du FRAP instaure une organisation fondée sur la démocratie participative, telle qu'inspirée par les animateurs sociaux du COM-CDSMM. Tout d'abord, le FRAP se définit comme un « regroupement des comités d'action politique ainsi que des représentants des organisations populaires qui adhèrent à ses objectifs et à ses priorités<sup>103</sup> ». Ensuite, il se donnera trois

objectifs : 1) Construire un mouvement capable de prendre le pouvoir à Montréal; 2) fonder à brève échéance des Comités d'action politique (CAP) dans tous les quartiers pour ainsi asseoir un mouvement autonome de salariés; 3) établir à plus long terme les bases d'une véritable démocratie participative visant à une transformation générale de la société.

Le meilleur exemple de cet apport des comités de citoyens et des animateurs sociaux à la volonté du FRAP d'instaurer une démocratie participative vient de son programme électoral. Le programme politique socialiste et participatif du FRAP, rédigé par Pierre Vadeboncoeur et intitulé *Les Salariés au pouvoir!*, est adopté lors du congrès de fondation à l'été 1970. Après avoir exigé une réforme électorale complète au niveau municipal (c'est d'ailleurs à ce moment que le suffrage universel est instauré à Montréal), le FRAP met l'accent sur quatre secteurs d'intervention : les loisirs et la culture, le logement, la santé et le transport. Les propositions avancées sont l'aboutissement des revendications élaborées au sein des comités de citoyens depuis quelques années.

Le secteur du logement illustre bien la nature du projet socialiste du FRAP. Il faut d'abord prendre en compte que Montréal est une ville composée à 75% de locataires et que le problème des taudis est bien connu<sup>104</sup>. Le FRAP met donc de l'avant la municipalisation du sol urbain permettant à la Ville d'acquérir l'ensemble des terrains vacants et de diminuer les coûts de l'urbanisation, la rénovation des vieux logements, la modification à la loi sur la régie du logement à la faveur des locataires, le droit à l'association pour les locataires, l'autogestion des logements publics, l'établissement d'un bail-type et, plus largement, la participation des citoyens à

l'élaboration des politiques municipales. Il s'agit essentiellement de revendications des comités de citoyens et d'associations de locataires<sup>105</sup>. Dans le secteur de la santé, le FRAP propose d'établir des cliniques médicales de santé dirigées entièrement par les citoyens. Cette revendication vient directement de l'expérience du comité de citoyens de Saint-Jacques, à l'origine de la Clinique médicale de Saint-Jacques.

Dans le dernier volet de son programme, le FRAP désire transformer la structure du pouvoir municipal. Il prévoit mettre sur pied un département appelé « Office du plan », « [...] qui aura pour tâche d'évaluer les besoins collectifs, d'établir les principales étapes d'un développement global grâce à une action concertée dans les domaines social, économique et culturel<sup>106</sup> ». Le FRAP envisage, également, une décentralisation des responsabilités au sein de centres communautaires en redonnant un pouvoir décisionnel aux collectivités locales<sup>107</sup>. En ce qui concerne le volet électoral, le FRAP désire réglementer sévèrement le financement des partis, en émettant une carte d'électeur et en mettant fin à « [...] la discrimination à l'égard de la femme dans la fonction publique municipale<sup>108</sup> ». De plus, il demande d'établir une représentation proportionnelle mixte à la ville de Montréal. Finalement, il propose de mettre fin à l'impôt foncier pour mettre en place un système de taxation à taux variables selon le revenu. On constate sans peine que l'objectif du FRAP est d'instaurer une démocratie participative municipale conçue comme le prolongement de la dernière phase de l'animation sociale.

### **Les élections municipales de 1970 : échec du FRAP**

Les préparatifs à l'élection municipale de 1970 vont relativement bien en ce qui concerne le choix des candidats du FRAP. Pourtant, les événements d'octobre vont faire déraiser une campagne électorale qui s'annonce bien pour le FRAP. Après l'enlèvement du diplomate James R. Cross par le FLQ, le FRAP est forcé de prendre position. Marc Comby résume la position prise par le Conseil permanent du FRAP à sa séance du 9 octobre 1970 : « 1) la dénonciation de la violence du système; 2) l'appui à l'objectif du FLQ, c'est-à-dire, la prise du pouvoir politique et économique par les travailleurs; 3) l'utilisation par le FRAP de moyens non-violents pour parvenir à ses objectifs<sup>109</sup> ». Suite à l'enlèvement de Pierre Laporte, ministre provincial du travail, Pierre Elliot Trudeau décrète l'application de la loi des mesures de guerre qui suspend les droits civils de tous les Québécois. Ce décret, rappelons-le, a lieu dix jours avant les élections et conduit à l'arrestation arbitraire de centaines de militants syndicaux et progressistes, dont des candidats du FRAP<sup>110</sup>. Trois jours après la mort de Laporte, Jean Marchand déclare que le FRAP est une couverture du Front de libération du Québec (FLQ), déclaration que tous les quotidiens de Montréal reprennent<sup>111</sup>. Jean Drapeau s'empresse d'appuyer l'affirmation, laissant planer l'idée qu'un bain de sang coulerait dans l'éventualité où le FRAP serait élu<sup>112</sup>. Le 25 octobre 1970, le Parti civique fait élire 52 conseillers et obtient près de 82% des suffrages.

Le contexte politique tumultueux dans lequel se sont déroulées les élections municipales a évidemment nui à la campagne du FRAP. Cependant, au lendemain de l'échec du FRAP, les

animateurs vont former le Centre de formation populaire (CFP) dans le but de poursuivre leur objectif, soit « outiller les « classes populaires » en leur fournissant un éclairage sur les questions sociales et politiques et en leur donnant plus de moyens de s'organiser dans leur milieu. »<sup>113</sup> L'idéal d'une démocratisation de la société qui favorise la participation ne s'arrête donc pas avec le FRAP.

\*\*\*\*\*

La notion de participation à la vie démocratique est au cœur de l'histoire de l'animation sociale dans les années 1960. Les pratiques traditionnelles du travail social, comme le *casework*, insistaient sur l'adaptation de l'individu à la société. Au tournant des années 1960, de nouvelles pratiques et théories contestaient la dimension psychologisante de ces pratiques traditionnelles. À cet égard, le projet Saint-Henri a été le point de départ de l'approche dite de l'animation sociale qui a remis en question les façons de faire. Dans la « première phase », on mise ainsi sur l'effet d'entraînement communautaire que provoquerait la résolution de problèmes concrets des quartiers défavorisés. De la création de l'Association des parents de Saint-Henri à la Fédération des mouvements du Sud-Ouest, tous les projets ont comme objectif de créer cet effet d'entraînement.

La question de la participation laisse la question du changement social ouverte. Quels sont les objectifs à long terme de la participation? La deuxième phase de l'animation sociale a donc été marquée par une réflexion sur le problème de la direction du changement social. C'est ainsi que se pose la question du « plan global », question qui découle de la critique du projet Saint-Henri formulée par Pierre Simard et Serge Mongeau, les animateurs qui ont remplacé Michel Blondin durant l'année 1965.

Reprenant l'idée du « plan global », Blondin se lance dans la formation des comités de citoyens appelés à devenir la voix politique d'opposition aux autorités municipales. C'est l'heure des citoyens « face » au pouvoir. La publication de *Opération : Rénovation sociale* lance définitivement le COM sur cette voie, notamment lors des manifestations entourant les Îlots-Saint-Martin dans la Petite-Bourgogne.

La troisième phase de l'animation sociale est marquée par un climat politique explosif, caractérisé par l'adhésion d'une frange de plus en plus grande des mouvements sociaux à l'idéologie socialiste. Les tensions sont alors grandes, au sein du COM, entre les pratiques de coordination développées au cours des projets Saint-Henri et des Îlots-Saint-Martin, et les nouvelles pratiques d'intervention sociale qui délaissent progressivement l'organisation des milieux populaires « face » au pouvoir, via le POPIR, pour envisager l'organisation des milieux populaires pour qu'ils soient « au » pouvoir, de par le FRAP. Au-delà de cette distinction, la troisième phase de l'animation sociale aboutit sur un double échec, soit celui du POPIR, incapable de concilier les exigences de la coordination et celles de la participation, et celui du FRAP qui, dans le contexte mouvementé du tournant des années 1970, mène à une défaite des tenants d'un projet politique d'un socialisme associatif participatif.

Bien qu'ils n'aient pas été les seuls à intervenir sur le plan social, nous constatons que les animateurs sociaux du COM ont été au cœur des changements sociaux qu'a connus Montréal dans les années 1960. Bien qu'ils aient été mêlés de près aux grandes réformes sociales de l'époque, leur expérience témoigne moins d'une classe technocratique en quête de



reconnaissance sociale que de la profondeur des aspirations démocratiques au cours d'une décennie turbulente qui demeure si

« étrangère » à notre culture politique actuelle.

## Notes et références

---

<sup>1</sup> Robert Mayer, « L'évolution des services sociaux », dans *Traité des problèmes sociaux*, sous la dir. de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, Montréal, IQRC, 1994, p. 1016.

<sup>2</sup> Amélie Bourbeau mentionne à leur sujet : « Nous ne connaissons pas l'identité précise de ces hommes, outre le fait qu'ils font tous partie du Club Saint-Denis de Montréal, club privé situé sur la rue Sherbrooke Est » (Amélie Bourbeau, *La réorganisation de l'assistance chez les catholiques montréalais : La Fédération des Œuvres de charité canadiennes-françaises et la Federation of Catholic Charities, 1930-1972*, Thèse de doctorat (Histoire), Université du Québec à Montréal, 2009, p. 89).

<sup>3</sup> Conseil de développement social du Montréal métropolitain, « Bref historique sur la structure du Conseil des Œuvres », dans *Documentation sur le Conseil des Œuvres*, Montréal, Conseil de développement social du Montréal métropolitain, 1968, p. 2.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>5</sup> Conseil de développement social du Montréal métropolitain, « Lettres patentes constituant en corporation, 1942 », dans *Documentation sur le Conseil des Œuvres*, Montréal, Conseil de développement social du Montréal métropolitain, 1968, p. 2.

<sup>6</sup> Amélie Bourbeau, *op. cit.*, p. 248.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 249.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 249.

<sup>9</sup> Conseil de développement social du Montréal métropolitain, « Le Conseil des Œuvres, Règlements », In *Documentation sur le Conseil des Œuvres*, Montréal, Conseil de développement social du Montréal métropolitain, 1959, p. 1.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>12</sup> Conseil des œuvres de Montréal, « Un aspect de l'évolution du Conseil des Œuvres », *La voix des Œuvres*, vol. 5, no 1, avril 1959, p. 3.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>14</sup> Conseil des œuvres de Montréal, *Rapport général des activités 1957-1958*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1958, p. 27-28.

<sup>15</sup> Amélie Bourbeau, *op. cit.*, p. 199.

<sup>16</sup> Conseil des œuvres de Montréal, *op. cit.*, p. 28.

<sup>17</sup> Frédéric Lesemann, *Du pain et des services, La réforme de la santé et des services sociaux au Québec*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1981, p. 25.

<sup>18</sup> Comité d'étude sur l'assistance publique, *Rapport du comité d'étude sur l'assistance publique*, Éditeur officiel du Québec, 1963, p. 21.

<sup>19</sup> Gilbert Renaud, *L'éclatement de la profession en service social*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1978, p. 52.

<sup>20</sup> Comité d'étude sur l'assistance, *op. cit.*, p. 119-120.

<sup>21</sup> Comité d'étude sur l'assistance, *op. cit.*, p. 117-118. Il s'agit de la recommandation 6.

<sup>22</sup> Jean-Claude Lebel, « L'animation sociale expérience du BAEQ », In *À propos de l'animation sociale, quinze ans de travail communautaire au Québec*, sous la dir. de Robert Mayer, Montréal, Université de Montréal, 1979-1980, p. 60.

<sup>23</sup> Hugues Dionne, *Animation sociale, participation populaire et développement régional : le cas du BAEQ*, Thèse de doctorat (sociologie), Montréal, Université Laval, 1985, p. 249.

---

<sup>24</sup> Vianney Gallant, *Les opérations dignités de l'Est du Québec*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1956, 121p.; Collectif, *U.C.I. en rétrospective et en prospective, en Rétrospective*, « Archives de Science Sociales de la Coopération et du Développement », no 47, janvier-mars 1979, p.129.

<sup>25</sup> Roger Prud'homme, « Document n°5 : Rapport intérimaire au Conseil d'administration du Conseil des Œuvres sur le Projet « Conseil de quartier » », dans *Rapports relatifs au Conseil de quartier*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1963, p. 2.

<sup>26</sup> Donald McGraw précise quant à lui que ceux qui ont initié le projet « s'appuyaient à cette fin sur les travaux de Murray Ross, sociologue canadien et professeur à l'Université York, dont il sera président de 1959 à 1970 ». Voir citation de M. G. Ross prise dans : Donald McGraw, *Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973)*, Montréal, Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 1978, p. 56.

<sup>27</sup> Michel Blondin affirme que les débuts du projet Saint-Henri étaient réévalués régulièrement et que le développement du projet tenait davantage de l'intuition que de la planification. Frédéric Lesemann et Michel Thiénot, *op. cit.*, p. 302-303.

<sup>28</sup> Michel Blondin, Le projet Saint-Henri : Description et analyse d'un projet centré sur la participation des citoyens, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1965, p. 10.

<sup>29</sup> Roger Prud'homme, « Document n°6 : Rapport intérimaire au Conseil d'administration du Conseil des Œuvres sur le Projet « Conseil de quartier » », dans *Rapports relatifs au Conseil de quartier*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1963, p. 4-5.

<sup>30</sup> *Id.*, « Document no 7, Compte rendu des activités des Conseil de quartiers de Saint-Henri et de l'Est du Diocèse », dans *Rapports relatifs au Conseil de quartier*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1963, p. 2.

<sup>31</sup> Michel Blondin, *op. cit.*, p.13.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p.13.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>34</sup> Serge Mongeau et Pierre Simard, *L'animation sociale à Saint-Henri (septembre 1965- août 1966)*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1966, p. 2.

<sup>35</sup> Michel Blondin, « L'animation sociale en milieu urbain : une solution », *Recherches sociographiques*, vol. 6, no 3, 1965, p. 290.

<sup>36</sup> Serge Mongeau et Pierre Simard, *L'animation sociale à Saint-Henri (septembre 1965- août 1966)*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1966, p. 4.

<sup>37</sup> Michel Blondin, « L'animation sociale en milieu urbain : une solution », *Recherches sociographiques*, vol. 6, no 3, 1965, p. 296.

<sup>38</sup> Serge Mongeau et Pierre Simard, *op. cit.*, p. 14.

<sup>39</sup> Serge Mongeau et Michel Blondin, *L'animation sociale à Saint-Henri (septembre 1965- août 1966)*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, p. 10.

<sup>40</sup> Fédération des mouvements du Sud-Ouest, « La Fédération des Mouvements du Sud-Ouest de Montréal explique ses buts, son fonctionnement, son avenir », *La voix populaire*, Montréal, 4 mai 1966.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>43</sup> Dans le document suivant, nous pouvons constater que la présidente de la Fédération est membre du Conseil des œuvres : Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, *Une Politique sociale pour le Québec*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, 1967, p. ii.

<sup>44</sup> Richard Morin, *Réanimation et pouvoir local, les stratégies des municipalités de Montréal, Sherbrooke et Grenoble en quartiers anciens*, Sillery, Les Presses de l'Université du Québec, 1987, p. 7.

---

<sup>45</sup> André Lortie, « Montréal 1960; les singularités d'un archétype métropolitain », In *Les années 1960, Montréal voit grand*, sous la dir. d'André Lortie, Montréal, Centre Canadien d'Architecture, Vancouver et Toronto, Douglas et McIntyre, 2004, p. 100.

<sup>46</sup> On prévoyait une population de 4.8 millions en 1981 et de 7 millions en 2000 (*Ibid.*, p. 88).

<sup>47</sup> Richard Morin, *op. cit.*, p. 29.

<sup>48</sup> Notamment autour de la station Frontenac, André Lortie, *op. cit.*, p. 94-95.

<sup>49</sup> Conseil du Travail de Montréal, F.T.Q.-C.T.C., *La troisième solitude*, Montréal, Conseil du Travail de Montréal, 1965, 79 p. Il s'agit d'une étude détaillée sur la pauvreté à Montréal. Le COM se basera sur les chiffres de cette étude dans sa propre étude qui paraîtra en 1966.

<sup>50</sup> Conseil des œuvres de Montréal, *Opération : Rénovation sociale, stratégie en vue de réduire les inégalités socio-économiques dans les zones défavorisées de Montréal*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1966, p. 34.

<sup>51</sup> Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, *Une politique sociale pour le Québec*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, 1967, p. 162.

<sup>52</sup> Michel Blondin et Hector Ouellet, *L'animation sociale à Montréal : élément du programme de travail de 1966-1967*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1966, p. 17.

<sup>53</sup> Raymond, Massé, « Après le métro et l'Exposition universelle, Le nouvel objectif principal du PCM : la rénovation urbaine », *La Presse*, 2 octobre 1962, p. 1; Jean-Marc, Laliberté, « Parti civique : après le métro et l'expo, la rénovation urbaine », *Le Devoir*, 2 octobre 1962, p. 1; Paul Sauriol, « La Rénovation urbaine et l'élection municipale », *Le Devoir*, 8 octobre 1970, p. 4.

<sup>54</sup> Collectif, « Des curés dénoncent l'état pitoyable de l'habitation dans le secteur de Saint-Henri », *Le Devoir*, Montréal, 30 décembre 1964, p. 1.

---

<sup>55</sup> Pierre Godin, « Près de \$1 milliards d'ici 20 ans pour la rénovation de la métropole », *La Presse*, Montréal, 26 septembre 1966, p. 3.

<sup>56</sup> Michel Blondin, Hector Ouellet et Robert Chagnon, *Relogement des familles expropriées, Îlots Saint-Martin, première étape du projet de rénovation urbaine du secteur « Petite Bourgogne »*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Société de Service Social aux Familles, 1967, p. 1.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>58</sup> Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, *L'expropriation : mémoire présenté au comité d'étude sur l'expropriation*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, 1966, 32 p.

<sup>59</sup> Michel Blondin et Hector Ouellet, *L'animation sociale à Montréal : élément du programme de travail de 1966-1967*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1966, p. 3.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 7-8.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>63</sup> Jeanne Leblanc, « La lutte des citoyens des Îlots-Saint-Martin », dans *Les gens du Québec, Petite Bourgogne*, Montréal, Éditions québécoises, 1972, p. 46.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>66</sup> Maurice Bulbulian, *La P'tite Bourgogne*, DVD, noir & blanc, 43 min 46 s., Montréal : ONF, 1968.

<sup>67</sup> Aux Habitations Jeanne-Mance, les baux sont de 30 jours et calculés au pro-rata du revenu du ménage. En plus de pouvoir se faire expulser après les 30 jours, les familles dont les enfants commencent à travailler voient leur loyer augmenté sinon ils sont expulsés. Également, des surveillants suivent les personnes inaptes au travail ou malades pour vérifier la véracité de leur incapacité à travailler (*Ibid.*).

---

<sup>68</sup> Jeanne Leblanc, *op. cit.*, p. 50-53.

<sup>69</sup> *Procès-verbal de l'Assemblée Annuelle du Conseil des Œuvres de Montréal, tenue à l'Auditorium du Jardin Botanique de Montréal*, mercredi 18 juin 1969, p. 2. Archives Centraide, Fonds FOCCF, F03 302, N24, 1970.01.01 1 310.

<sup>70</sup> Le plus ancien document faisant référence au service d'animation sociale est daté du 1er décembre 1967 : Conseil des œuvres de Montréal, *Évaluation du travail du service d'animation sociale du COM*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1967, 31 p.

<sup>71</sup> On remarque la présence de Michel Blondin, Pierre LaGrenade, Jean-Marc Gareau et d'Hector Ouellet. Louis Favreau arrivera en 1968 (Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, *Une politique sociale pour le Québec*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, Montreal Council of Social Agencies, 1967, p. v).

<sup>72</sup> *Procès-verbal de l'Assemblée Annuelle du Conseil des Œuvres de Montréal, tenue à l'Auditorium du Jardin Botanique de Montréal*, mercredi 18 juin 1969, p. 2 (Archives Centraide, Fonds FOCCF, F03 302, N24, 1970.01.01 1 310).

<sup>73</sup> *Lettres patentes, Le Conseil de Développement du Montréal Métropolitain*, 22 septembre 1969, 4 p. Archives Centraide, Fonds FOCCF, F03 302, N24, 1970.01.01 1 310.

<sup>74</sup> Amélie Bourbeau, *op. cit.*, p. 310.

<sup>75</sup> Frédéric Lesemann et Michel Thiénot, *Animations sociales au Québec, rapport de recherche*, Montréal, École de Service Sociale, Université de Montréal, 1972, p. 310.

<sup>76</sup> Amélie Bourbeau, *op. cit.*, p. 307.

<sup>77</sup> Comité de citoyens Hochelaga-maisonneuve, *Compte-rendu de la session du 4-5 octobre 1968*, 1968, p. 1. Archives UQAM, Fonds de Robert-Aubin, 163P.630/9.

<sup>78</sup> En 1969, le COM change de nom pour le Conseil de développement social du Montréal métropolitain (CDSMM). À partir de cette

section, nous utiliserons le sigle COM-CDSMM indépendamment de l'année de référence.

<sup>79</sup> Louis Favreau, *À propos d'une intervention d'animation celle du Conseil des Œuvres : Analyse du contenu implicite et explicite de cette intervention*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1969, p.7.

<sup>80</sup> Michel Blondin, *Journée rencontre des comités de citoyens-19 mai 1968*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1968, 17 p.

<sup>81</sup> Conseil des œuvres de Montréal, *Évaluation du travail du service d'animation sociale du COM*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1967, 31 p.

<sup>82</sup> Pierre LaGrenade, *Résumé de la session des animateurs de septembre 1968*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1968, p. 1.

<sup>83</sup> Jean-Philippe Warren, *Ils voulaient changer le monde*, Montréal : vlb éditeur, 2007, p. 32.

<sup>84</sup> Michel Blondin, *Projet d'organisation populaire, d'information et de regroupement*, Montréal, Service d'animation sociale, Conseil de développement social du Montréal métropolitain, 1969, p. 3.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p.3.

<sup>86</sup> Louise Cousineau, « L'Église invitée à s'engager dans l'animation sociale », *La Presse*, 12 novembre 1969, p. 1 et 4.

<sup>87</sup> Louise Cousineau, *op. cit.*, p. 1 et 4.

<sup>88</sup> Françoise David, « Le POPIR, 1970-1972 », dans *Animations sociales au Québec, rapport de recherche*, sous la dir. de Frédéric Lesemann et Michel Thiénot, Montréal, École de service sociale, Université de Montréal, 1972, p. 326.

<sup>89</sup> Michel Blondin, « L'éducation populaire en Amérique du Sud », *Pièce au dossier*, no 5, décembre 1971, p. 20.

<sup>90</sup> Mise sur pied d'un comptoir alimentaire dans la Petite-Bourgogne, d'un cours d'éducation populaire « Le Sud-Ouest, c'est quoi! », de quatre ateliers de recherche sur le travail, le

---

logement, la santé et la consommation (Françoise David, *op. cit.*, p. 321-346).

<sup>91</sup> Durant l'été 1970, Françoise Marceau et Michel Gauvreau vont démissionner du comité directeur. La première y dénonce la « douceur de l'approche d'animation, la composition trop traditionnelle du comité-directeur et l'apathie des gens du Sud-Ouest. » Le deuxième quitte pour créer un autre projet « Perspectives 80 ». POPIR, *POPIR 1970-1972*, Montréal, [s.n.], 1972, p. 9.

<sup>92</sup> Nous pensons au conflit entre le COM-CDSMM et l'Archevêché dans le choix de l'animation sociale du POPIR. Également, il y a le blâme donné aux animateurs du POPIR pour leur appui au CAP Saint-Anne et au CAP Saint-Henri. Ces exemples illustrent cette contradiction entre la volonté de donner une voix aux citoyens et le frein à tout projet trop impliqué politiquement (Françoise David, *op. cit.*, p. 331).

<sup>93</sup> Jean-Pierre Augustin, « Retour à Montréal; Urbanisation et actions communautaires », *Études canadiennes*, no 32, 1992, p. 26.

<sup>94</sup> Louis Favreau, *Manifeste du mouvement d'action politique municipale*, août 1969, 4 p. Archives UQAM, Fonds de Robert-Aubin, 163P.630/4.

<sup>95</sup> Peter Katadotis est animateur social dans Pointe Saint-Charles et Benoît Fauteux est un ancien cadre de la Compagnie des jeunes canadiens (CJC) et en 1969 un militant du Mouvement de libération du taxi (MLT). *Liste des membres du groupe*, Montréal, [s.n.], 1969, p. 1. Archives UQAM, Fonds de Robert-Aubin, 163P.630/4.

<sup>96</sup> *Rapport de la réunion de l'assemblée du groupe d'action politique – 5 octobre 1969*, Montréal, [s.n.], p. 2. Archives UQAM, Fonds de Robert-Aubin, 163P.630/4.

<sup>97</sup> Pierre LaGrenade, *Opération conseillers municipaux*, octobre 1969, Montréal, [s.n.], p. 2. Archives UQAM, Fonds de Robert-Aubin, 163P.630/4.

---

<sup>98</sup> *Opération conseillers municipaux, programme d'information politique*, Montréal, [s.n.], novembre 1969, p. 2. Archives UQAM, Fonds de Robert-Aubin, 163P.630/4.

<sup>99</sup> *Extrait compte-rendu du comité exécutif du CDSMM*, Montréal, [s.n.], 24 septembre 1970, p. 3-4. Archives Centraide, Fonds FOCCF, F03 301, N24, 1969.01.01 1 310.

<sup>100</sup> Claude Masson, « Le FRAP présentera au moins 24 candidats à l'élection municipale », *La Presse*, 14 mai 1970, p. 3. Archives UQAM, Fonds du FRAP, 37P.100/5.

<sup>101</sup> Jean-François Cardin, « La CSN et le syndicalisme de combat (1960-1975) », dans *La CSN 75 ans d'action syndicale et sociale*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 1998, p. 36.

<sup>102</sup> Louis Favreau et Pierre L'Heureux, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui*, Montréal, Centre de formation populaire/vie ouvrière, 1984, p. 34.

<sup>103</sup> Front d'action politique, *Constitution*, Montréal : [s.n.], 30 août 1970, p. 1 et 3. Archives UQAM, Fonds du FRAP, 37P.130/4.

<sup>104</sup> Front d'action politique, Pierre Vadeboncoeur, *Les Salariés au pouvoir!*, Montréal, Les Presses Libres, 1970, p. 43-44.

<sup>105</sup> Pierre Leahey, *L'habitat et la rénovation urbaine : projet du Conseil des Œuvres de Montréal*, Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, 1969, p. 5-6.

<sup>106</sup> Front d'action politique, Pierre Vadeboncoeur, *op. cit.*, p. 104-105.

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 105-106.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>109</sup> Marc Comby, *Mouvements sociaux, syndicats et action politique à Montréal : L'histoire du FRAP (1970-1974)*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2006, p. 59.

<sup>110</sup> Louis Favreau, *Mouvements populaires et intervention communautaire de 1960 à nos*

---

*jours*, Montréal, Éditions du Fleuve, 1989, p. 160.

<sup>111</sup> « Le FRAP, un instrument du FLQ », *Le Journal de Montréal*, 22 octobre 1970, p. 2; Arthur Blakely, « Marchand links FRAP, FLQ », *The Gazette*, 22 octobre 1970, p. 1; « Jean Marchand relie le FRAP au FLQ », *Le Devoir*, 22 octobre 1970, p. 1; Evelyn Dumas et Terence Moore, « PM repudiates Marchand's attack on FRAP », *Montreal-Star*, 22 octobre 1970, p. 1-2; Marie-Anne Giroux, « Jean Marchand : le FRAP est une couverture pour le FLQ », *La Presse*, 22 octobre 1970, A1-A6.

<sup>112</sup> « Drapeau : « Le sang coulera si le FRAP est porté au pouvoir », *La Presse*, 23 octobre 1970, p. A1.

<sup>113</sup> Louis Favreau, *Un épisode des années 70 : l'émergence d'un Centre de formation populaire, le CFP*, février 2011, <http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article55#nb1>, consulté le 2 octobre 2011.

# Un premier syndicat d'enseignants au Québec : l'Association du bien-être des instituteurs et des institutrices de Montréal (1919-1920)

---

Jean-Sébastien Blondel

---

Tensions internes au Bureau central de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), mécontentement de ses quatre districts à son égard, création par les instituteurs d'une association pour défendre leurs droits, machinations en coulisses pour créer une association dissidente et miner leurs efforts, chantage aux licenciements, le mouvement de syndicalisation des enseignants en 1919-1920 a tous les éléments d'un thriller politique. Bâtie sur les cendres encore chaudes d'une tentative de syndicat étouffée dès ses premiers balbutiements tout juste un an auparavant, l'Association du bien-être des instituteurs et des institutrices de Montréal, première du genre à réunir des enseignants des deux sexes, a su persévérer là où sa prédécesseure avait échoué. Elle a réussi à tenir tête au Bureau central de la CECM et à l'Archevêché pour éveiller les consciences aux dures conditions de travail des enseignants et enseignantes.

Dans cette recherche, nous tenterons, à partir des informations tirées de deux quotidiens (*Le Devoir*, *La Presse*) et de l'organe des syndicats internationaux, *Le Monde ouvrier*, de comprendre pourquoi et comment l'Association du bien-être a vu le jour, de décrypter les rapports de force qui animaient le Bureau central de la Commission scolaire, et de savoir ce que

l'année scolaire 1919-1920 a changé dans les conditions de travail des enseignants de la CECM et dans leur organisation syndicale.

## **Des conditions salariales insuffisantes dans toute l'Amérique du Nord**

### *L'organisation syndicale aux États-Unis*

Les revendications salariales sont monnaie courante au lendemain de la Première Guerre mondiale, qui est témoin d'une poussée de syndicalisation et d'un militantisme ouvrier sans précédent. Les ouvriers au Québec comme ailleurs de presque tous les corps de métiers s'organisent localement, régionalement, nationalement et même internationalement pour défendre leurs droits et faire entendre leur voix. Il faut un peu plus de temps aux enseignants pour que leurs protestations se fassent jour. Si l'apparition des différents syndicats de professeurs en Amérique du Nord n'est pas directement l'objet de ce travail, il est important de comprendre que la période d'après-guerre est particulièrement fertile en organisation de syndicats d'enseignants. La simple lecture du *Monde ouvrier* permet de se rendre compte que le syndicalisme s'étend au-delà du monde ouvrier. Dans son édition du 28 juin 1919, l'hebdomadaire rapporte que

« les représentants de huit unions d'instituteurs de huit villes de Californie viennent de former la première fédération d'instituteurs de cet état »<sup>1</sup>. Quelques semaines plus tard, c'est au tour d'un autre état, le Kentucky, de faire l'objet d'une mention dans le journal : la Fédération des professeurs de *McCracken County* vient de naître et est déjà affiliée à l'*American Federation of Teachers* (AFT), elle-même membre de l'*American Federation of Labor* (AFL) depuis 1916. « Il est presque certain », indique *Le Monde ouvrier*, « que le mouvement s'étendra à toutes les parties de cet état »<sup>2</sup>. Les enseignants d'Amérique du Nord commencent à s'organiser massivement, et l'optimisme semble être de mise.

Créée en 1897 par des enseignants de Chicago, l'AFT était à l'origine une association locale, admise sous le nom de *Federation of Men Teachers in Chicago* dans les rangs de l'AFL avant d'y figurer sous le nom d'AFT dès le 9 mai 1916<sup>3</sup>. L'AFT compte alors huit bureaux régionaux situés majoritairement sur la côte est des États-Unis (Washington, New York, et Scranton, en Pennsylvanie) et dans la région de Chicago. Le premier signe d'expansion du mouvement à l'échelle nationale est la présence de la *Oklahoma Teachers Federation* dans ces huit bureaux originels. Début janvier 1919, l'AFT a déjà 41 antennes locales très diversifiées, de la *Chicago Federation of Women High School Teachers* à celle de l'Université de l'Illinois, en passant par celle des enseignants afro-américains de la *Armstrong-Dunbar High School* de Washington. Elle est alors ce qui se rapproche le plus d'un syndicat national des enseignants, puisque sa rivale, la *National Teachers Association* (devenue aujourd'hui la *National Education Association*), créée en 1857, se veut plutôt une organisation composée d'enseignants et

d'administrateurs d'écoles<sup>4</sup>. Mais l'une comme l'autre connaissent une expansion remarquable entre 1915 et 1920.

### ***Des tensions dans tout le Canada***

Les enseignants ne sont pas en reste au Québec. On sait par exemple qu'il y a eu une grève des instituteurs laïques anglophones des écoles séparées d'Ottawa en 1919 à cause du remplacement d'un principal (un Irlandais succédant à un Irlandais) et de demandes d'augmentation de salaire. La commission scolaire se dit alors incapable de répondre à la demande des enseignants « à cause de l'état de ses finances »<sup>5</sup>. Ce refrain va devenir habituel parmi les organisations d'enseignants et il sera central dans celle qui fait l'objet de ce travail. Le manque de reconnaissance du corps enseignant dans son ensemble est un problème fréquemment soulevé à l'époque. Le *National Council of Educationnals* tiendra même un congrès à Ottawa sur ce sujet au début de l'année 1920<sup>6</sup>, des intervenants venus de tout le Canada se rencontrant pour débattre des moyens à mettre en œuvre pour sensibiliser la population à l'importance de mieux traiter les enseignants. Dans un éditorial en décembre 1919, Omer Heroux du *Devoir*, écrit : « le nombre d'instituteurs n'augmente pas, mais tend plutôt à diminuer. C'est la crise du personnel, que l'on signale d'un bout à l'autre du continent et qui ne trouvera de solution que dans un relèvement général des traitements. Sans doute l'argent ne fait ni la compétence ni le dévouement, mais l'argent aide le dévouement et permet à la compétence de se développer, de se déployer librement »<sup>7</sup>.

Contrairement aux ouvriers dont les revendications salariales s'appuient sur la production concrète de leur labour et sur les profits que cette production génère pour



l'entreprise et pour le patron qui les emploie, le travail des enseignants est impossible à évaluer en des termes comparables. Ils ne produisent pas directement de la richesse. Au mieux, ils la produisent indirectement en transmettant leur savoir à de futurs travailleurs. Même si cette richesse indirecte était quantifiable (et elle ne l'est pas), leur problème ne serait pas réglé. Ce n'est pas un patron que les enseignants enrichissent, c'est la société tout entière, et leur travail est globalement tenu

pour acquis dans toutes les sphères de la société. Leur salaire ne dépend ni de la qualité de leur travail ni du rendement de l'entreprise : il est relié à Montréal uniquement à leur sexe, à leur ancienneté et à leur état matrimonial. Et aussi, comme nous le verrons, à la commission scolaire qui les emploie.

L'échelle des salaires des instituteurs de la CECM pour l'année scolaire 1919-1920 était la suivante<sup>8</sup> :

Ancienneté	Salaire (\$)	Ancienneté	Salaire (\$)
1 <sup>ère</sup> année	600	13 <sup>e</sup>	1300
2 <sup>e</sup>	650	14 <sup>e</sup>	1350
3 <sup>e</sup>	800	15 <sup>e</sup>	1400
4 <sup>e</sup>	850	16 <sup>e</sup>	1450
5 <sup>e</sup>	900	17 <sup>e</sup>	1500
6 <sup>e</sup>	950	18 <sup>e</sup>	1550
7 <sup>e</sup>	1000	19 <sup>e</sup>	1600
8 <sup>e</sup>	1050	20 <sup>e</sup>	1650
9 <sup>e</sup>	1100	21 <sup>e</sup>	1700
10 <sup>e</sup>	1150	22 <sup>e</sup>	1750
11 <sup>e</sup>	1200	23 <sup>e</sup>	1800
12 <sup>e</sup>	1250		

Cette échelle salariale était la même depuis près de 10 ans. Or, la fin de la Première Guerre mondiale a été marquée par une très forte inflation. Selon *Le Devoir*, le coût annuel de la vie pour une famille de cinq personnes, qui était de 1 014,78\$ entre 1908 et 1910, a augmenté d'environ 40% dix ans plus tard pour se chiffrer à 1 837,15<sup>9</sup>. Dans une société où le travail des femmes,

notamment mariées, est encore marginal et soumis à d'importantes différences salariales par rapport au travail des hommes, un enseignant fort de 20 ans d'expérience aurait donc de la difficulté à subvenir aux besoins de sa famille sur son seul salaire. Un problème encore accentué par les différences de traitement entre les commissions scolaires catholiques et

protestantes : un enseignant catholique gagne en moyenne 825\$ par an (les bas salaires dissuadent beaucoup d'entre eux de poursuivre leur carrière après les premières années) tandis que pour les protestants la rémunération moyenne est deux fois plus élevée, à 1 695\$<sup>10</sup>.

### *Catholiques et protestants, des moyens différents*

Les différences entre les deux systèmes scolaires vont plus loin que les émoluments de leurs professeurs. Au Québec, au sortir de la guerre de 1914-18, le débat autour d'une école « nationale » fait rage. Le sénateur Pope, à l'origine de cette proposition<sup>11</sup>, veut l'instauration d'une école gratuite et obligatoire partout au Canada. Le même enseignement y serait dispensé tant pour les Canadiens français que pour les Canadiens anglais et serait supervisé par une direction centrale pour les dix provinces du pays. L'un des arguments du sénateur est que, sur le plan de la fréquentation scolaire, le Québec, seule province canadienne où l'école n'est pas obligatoire, souffre mal la comparaison avec l'Ontario voisin, et tout particulièrement ses écoles catholiques. Les chiffres avancés par le sénateur Pope sont éloquentes : il recense plus de 155 000 élèves inscrits en première année dans les écoles catholiques du Québec contre moins de 18 000 seulement en 5e année. En Ontario, toutes écoles confondues, le nombre d'élèves passe d'un peu plus de 131 000 à tout juste 90 000. C'est la preuve, selon lui, que l'école sur une base volontaire peine à attirer les enfants après leur 3e année. Dans les écoles catholiques de Montréal, les statistiques sont du même acabit : de près de 26 000 élèves inscrits en première année, le nombre chute à un peu plus de 2 800 en 5e année, à peine plus de 10% de l'effectif initial. Dans le cas des écoles protestantes, par contre, si les données ne sont pas non

plus comparables à celles de l'Ontario, l'assiduité est plus grande que dans les écoles catholiques : les effectifs en 5e année représentent environ la moitié de ceux en première année tant à Montréal que dans le reste de la province. L'absence d'obligation scolaire au Québec explique certainement cet écart, mais le fait que les écoles protestantes aient plus de ressources et que le salaire de leurs professeurs soit supérieur s'ajoutent à ce facteur. La raison, nous le verrons plus tard, tient au financement des commissions scolaires. Et à leur organisation.

Comment la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) fonctionne-t-elle? Comment gère-t-elle l'instruction des plus de 60 000 enfants recensés par le sénateur Pope dans les écoles catholiques? La Commission est dirigée par le Bureau central des commissaires de district, qui gère le budget des écoles, réparties en quatre districts (Centre, Est, Nord et Ouest). Le Bureau est composé de sept commissaires : le gouvernement provincial, l'archevêché de Montréal et le Conseil municipal nomment un commissaire chacun; les quatre autres viennent de chacune des commissions de district et ils doivent compter obligatoirement un prêtre catholique et trois laïcs ayant une expertise en éducation ou en pédagogie<sup>12</sup>. C'est le Bureau central qui décide de l'utilisation des fonds recueillis grâce à la taxe scolaire. Ils servent à payer les salaires des employés des écoles (instituteurs, directeurs, etc.), à l'achat de terrains, à la construction et à la rénovation d'écoles, etc. Les salaires des enseignants sont donc liés aux revenus tirés de la taxe scolaire et à l'utilisation que les commissaires choisissent d'en faire.

La taxe scolaire est directement à l'origine des écarts de salaires et de

ressources entre les commissions scolaires catholique et protestante à Montréal. Instaurée à la fin des années 1860 pour les municipalités de la province, elle revêt un caractère particulier à Montréal et à Québec, où les commissions scolaires des deux communautés sont les plus importantes<sup>13</sup>. L'application de la taxe scolaire dans ces deux villes met en lumière les différences économiques et sociales entre les contribuables catholiques et protestants. Les premiers, bien plus nombreux, souhaitent que le budget récolté grâce à la taxe scolaire soit réparti proportionnellement au nombre d'élèves scolarisés, tandis que les protestants exigent que la taxe de leur contribution soit destinée à leurs écoles et à l'éducation de leurs enfants. Pour satisfaire les deux camps, le gouvernement décide d'adopter en 1868 un système qui reprend des éléments des deux propositions<sup>14</sup>. La taxe est prélevée sur les propriétés foncières, mais on établit une distinction entre contribuables catholiques et protestants, qui doivent s'identifier comme tels pour que leur cotisation annuelle aille à la bonne commission. On crée une catégorie « neutres » qui comprend les contribuables et les entreprises qui ne choisissent aucune des deux confessions dominantes. Les taxes perçues de cette dernière catégorie sont réparties entre les deux commissions scolaires proportionnellement à leur importance démographique.

Présenté de cette façon-là, le mode de prélèvement de la taxe scolaire semble équitable. Les catholiques étant sensiblement plus nombreux que les protestants, ce système devrait apparemment leur offrir les mêmes ressources proportionnellement à leur nombre. Mais c'est sans compter la valeur moyenne des propriétés des uns et des autres. Les protestants sont moins nombreux, mais, d'une manière générale,

plus riches que les catholiques. Leurs propriétés ont une plus grande valeur et leur cotisation annuelle moyenne s'avère par conséquent plus élevée. La répartition proportionnelle de la taxe des « neutres » ne suffit pas à faire contrepoids. En 1890, selon le Livre des Délibérations des Commissaires, les écoles protestantes disposent d'un budget de 15,09\$ par élève alors que les écoles catholiques n'ont que 8,89\$ à leur consacrer, soit un peu plus de la moitié<sup>15</sup>. Le taux de taxation évoluera à plusieurs reprises dans les années qui suivront, mais la proportion des revenus par étudiant restera la même. Cependant, comme cet écart majeur dans les revenus des deux commissions scolaires n'est pas du contrôle de la CECM, il ne sera pas évoqué dans le conflit que nous analyserons et qui oppose les enseignants catholiques aux commissaires de la CECM en 1919 et 1920. Les instituteurs et institutrices des écoles catholiques de Montréal ne réclament pas nécessairement le même salaire que leurs homologues protestants, ils veulent simplement que leur rémunération soit réévaluée en fonction de l'augmentation sensible du coût de la vie.

## **Le mécontentement des instituteurs de la CECM**

### *La création de l'Association du bien-être*

En 1918, il existe à Montréal chez les enseignants catholiques l'Association des instituteurs de Montréal qui comprend des directeurs d'école et poursuit des objectifs de perfectionnement pédagogique. Mais un mouvement se fait jour cette année-là pour réunir les instituteurs et les institutrices en un véritable syndicat préoccupé de leur condition matérielle. C'est l'époque au lendemain de la Première Guerre mondiale où le militantisme syndical est particulièrement grand parmi les ouvriers.

Dès le mois d'octobre 1918, deux instituteurs de la CECM parviennent à rassembler 300 de leurs collègues pour former une nouvelle association qu'ils veulent plus efficace que l'Association des instituteurs. Ils lui donnent le nom d'Union catholique des instituteurs de l'Île de Montréal qui n'est composée que d'instituteurs : les principaux d'écoles et les directeurs de bureaux de district en sont exclus<sup>16</sup>. Elle se plaint des faibles salaires versés aux enseignants. Cependant, elle ne résiste qu'un mois à peine aux pressions exercées par le Bureau central et l'archevêché pour qu'elle disparaisse. Le Bureau a néanmoins accepté une augmentation de salaire minime qu'il refuse de relever à nouveau quelques mois plus tard. Les enseignants, déçus, décident de créer un nouveau syndicat.

Les cendres de l'Union catholique des instituteurs de l'Île de Montréal sont encore chaudes lorsque son ancien président, N.-E. Gobeil, participe à la création d'une nouvelle organisation, l'Association du bien-être des instituteurs et des institutrices de Montréal (que l'on se contentera de nommer Association du bien-être dans la suite de ce travail). Elle a lieu, selon l'expression du journaliste du Devoir, lors d'une « séance orageuse », le 3 octobre 1919, à l'assemblée plénière de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier. L'assemblée est précédée d'une lettre publiée dans le même journal et signée par « UN INSTITUTEUR COURAGEUX, Membre du Comité des Intérêts Matériels »<sup>17</sup> (*majuscules d'origine*) de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier. L'instituteur courageux se réjouit du soutien affiché par « les journaux de toute opinion et de toute nuance, les représentants les plus attitrés des professions libérales, les

hommes de la finance et du commerce et tous les contribuables éclairés » à la cause des instituteurs montréalais. « L'incurie des commissaires du Bureau central, sauf quelques rares exceptions, ne doit pas [nous] rebuter », poursuit-il, avant de pointer un doigt accusateur sur les dépenses abusives de la Commission et d'appeler ses collègues à la cohésion.

La séance du lendemain tient toutes ses promesses, car un rapport du Comité des intérêts matériels (dont l'auteur de la lettre est a priori membre) provoque de vives réactions et se retrouve au cœur du débat<sup>18</sup>. Suite à la lecture d'une lettre de la Commission scolaire refusant une augmentation de salaire, le Comité des intérêts matériels conseille à l'Association des instituteurs de répliquer en demandant son incorporation auprès du gouvernement fédéral. La possibilité d'être incorporée est tout de suite débattue et certaines voix se font entendre pour expliquer que l'Association n'est pas en mesure de représenter adéquatement les instituteurs de Montréal. Plusieurs raisons sont avancées, dont celle que l'Association a d'abord été créée à des fins pédagogiques et qu'elle doit garder cet objectif de départ. De plus, le vaste territoire qu'elle dessert, qui s'étend de Gatineau à Trois-Rivières, constitue un frein à la défense des intérêts des instituteurs montréalais. Les instituteurs en région n'ont ni les mêmes réalités ni le même employeur qu'à Montréal. Établir une échelle de salaires commune pour tous n'est donc pas envisageable. De là, l'idée de créer une nouvelle association visant à représenter uniquement les instituteurs montréalais.

On suggère alors « qu'une nouvelle organisation en vue de protéger les intérêts matériels des instituteurs de Montréal, hommes et femmes, soit fondée sous le nom d'Association du bien-être des Instituteurs

et Institutrices de Montréal ». Approuvée par le directeur-secrétaire de l'Association, M. Miller, la résolution est adoptée à l'unanimité. L'Association du bien-être ainsi créée ne menace pas l'Association des instituteurs, qui conserve sa légitimité pédagogique et continuera d'organiser trois réunions par an. Un comité de douze personnes est nommé pour préparer la constitution de la nouvelle association et une assemblée plénière est convoquée pour le vendredi suivant. Le droit d'entrée et le montant de la cotisation mensuelle pour les futurs membres sont fixés à respectivement un dollar et cinquante sous<sup>19</sup>. L'élection à la présidence d'Eudore Gobeil, ancien président de l'Union catholique des instituteurs de l'île de Montréal, est un message clair au Bureau central et à l'archevêché : l'Union catholique est morte, vive l'Association du bien-être!

### ***Élection capitale au Bureau central***

Le Bureau central de la Commission scolaire n'est pas en reste. Lui aussi vient de vivre, quelques mois auparavant, des changements importants qui auront une grande importance dans le déroulement du conflit. À la séance du 13 mai 1919, le sujet principal consiste à nommer un nouveau président pour succéder à Mgr Émile Roy, dont la mort récente a laissé le Bureau sans directeur<sup>20</sup>. La tradition veut que ce soit un ecclésiastique qui le préside, mais en l'absence de candidat du clergé, et pour éviter l'absence de direction, on propose de nommer le juge Eugène Lafontaine à la présidence. Commissaire depuis 1907, il conservera le poste jusqu'en 1928<sup>21</sup>. En dépit de l'approbation de l'abbé Brophy, seul ecclésiastique présent, sa nomination ne fait pas l'unanimité. Une voix dissidente se fait entendre : celle de l'ancien directeur général de la CECM devenu commissaire, Joseph-Narcisse Perrault, qui a déjà été

aussi président de l'Association des instituteurs de Montréal<sup>22</sup>. Ce dernier appelle d'abord à la patience, estimant que les commissaires devraient attendre que l'archevêque ait nommé son représentant avant de procéder à l'élection d'un nouveau président. Le juge Lafontaine est néanmoins élu. Perrault s'oppose ensuite à presque toutes les prises de position du nouveau président lors du reste de la séance<sup>23</sup>. Ces premiers désaccords sont révélateurs de la relation tendue entre les deux hommes, qui se tiendront tête tout au long de l'année suivante au sujet des revendications des instituteurs.

Le juge Lafontaine est un progressiste reconnu. C'est en particulier sous son impulsion que la CECM a obtenu en 1916 que les commissions scolaires indépendantes de Montréal se joignent à elle. C'était une centralisation scolaire depuis longtemps débattue et à laquelle s'opposaient les autorités religieuses. Elle a mené à l'instauration des quatre districts en 1917 et à l'uniformisation des manuels scolaires. Administrant un budget de plus de trois millions de dollars et supervisant plus de 160 écoles fréquentées par 75 000 élèves, la CECM est alors devenue la plus grande commission scolaire au Canada<sup>24</sup>. Même s'il est un progressiste reconnu, le juge Lafontaine n'a pas l'intention de tolérer l'existence d'un syndicat d'instituteurs. Les commissaires et l'archevêché n'ont pas fait disparaître l'Union catholique pour finalement laisser l'Association du bien-être s'implanter auprès des instituteurs.

La première indication de sa position vis-à-vis de l'Association du bien-être ne tarde pas à se manifester. Dans la semaine qui suit la création de ce qu'il considère comme un syndicat, le Bureau central propose de remplacer les instituteurs par des institutrices jusqu'à la troisième

année de scolarité. Cette mesure, explique le juge Lafontaine, présente à la fois des avantages pédagogiques indéniables et un bénéfice économique considérable à cause de l'écart de salaires entre les hommes et les femmes<sup>25</sup>. L'année précédente, il a commandé une étude à ce sujet qui l'a convaincu d'un tel changement<sup>26</sup>. Mais c'est sur la manière de l'appliquer que sa proposition heurte directement les enseignements : il propose de procéder immédiatement au remplacement, ce qui aurait pour effet le licenciement de 238 instituteurs.

Parallèlement à cette décision, tous les instituteurs de la CECM reçoivent une lettre de J.-P. Labarre, directeur général du district nord, les prévenant qu'il est risqué de joindre l'Association du bien-être, car elle n'a pas été approuvée par les commissaires<sup>27</sup>. Indignée par ce double chantage, une délégation de douze instituteurs, menée par le président de l'Association, Eudore Gobeil, et par une certaine Mlle O'Brien, représentant les institutrices de langue anglaise, vont à Québec pour s'entretenir avec Athanase David, secrétaire de la province<sup>28</sup>. Comme il témoigne sa sympathie envers leurs revendications salariales, qu'il estime justifiées, les instituteurs reviennent à Montréal satisfaits et rassurés.

Dès le lendemain de leur retour et seulement deux semaines après sa formation, l'Association du bien-être tient une réunion pour se structurer et adopter une constitution<sup>29</sup>. Les instituteurs y viennent nombreux et une cinquantaine d'entre eux en deviennent membres sur place. Presque la moitié du personnel enseignant est alors membre de l'Association. Bien que certains enseignants souhaitent envoyer une délégation pour gagner le soutien de l'archevêque, le

président Gobeil appelle à la patience. L'Association n'en est encore, après tout, qu'à ses premiers balbutiements, et le syndicat précédent, l'Union catholique, avait tenu tout juste un mois.

### *L'Association du bien-être tient tête*

L'Association du bien-être ne semble pas partie pour connaître le même sort. Le 8 novembre, plus de 300 instituteurs acceptent son invitation et assistent à une réunion tenue à la salle de l'Assistance Publique<sup>30</sup>. Aurèle Lacombe, député ouvrier de Dorion, est venu soutenir les instituteurs :

Vous êtes une puissance, leur déclare-t-il. Vous êtes assez nombreux pour mener votre cause à bonne fin. Si j'ai bien été informé, votre comité a préparé une échelle de salaires, vous avez agi sagement. On essaiera de traiter individuellement avec vous, sans doute : ne vous laissez pas prendre à ce piège. Je vous conseille de marcher paisiblement, mais énergiquement. Il faut que vous vous montriez à la hauteur de votre position en exigeant un salaire égal à la valeur des services que vous rendez à la société.

Cette valeur, selon l'Association, nécessite une augmentation de salaire immédiate de 400\$ pour tous et une échelle salariale sensiblement plus élevée. Le minimum se situerait à 1 200\$ pour les instituteurs comme pour les institutrices, ce qui reviendrait à doubler le salaire de base alors en vigueur. Le maximum de l'échelle est fixé à 2 500\$. Les augmentations annuelles ultérieures par échelon seraient de 100\$ au lieu de 50\$<sup>31</sup>.

Trois jours plus tard, le Bureau central rejette la demande de l'Association et accorde plutôt une augmentation immédiate sensiblement inférieure : 100\$

aux instituteurs et aux principaux d'écoles, et 75\$ aux institutrices et directrices. Les augmentations ultérieures par échelon seraient de 100\$ pour les hommes et de 75\$ pour les femmes. Si ce dernier point est proche de la revendication de l'Association, le premier ne l'est pas et il est source de mécontentement. La décision du Bureau répond en particulier à une recommandation faite par un enseignant, Arthur Ladouceur, qui est proche du Bureau et qui sera source de division plus tard parmi les enseignants.

Lors de la même séance, la question du remplacement des instituteurs par des institutrices revient à l'ordre du jour et donne lieu à un débat houleux entre le juge Lafontaine et J.-N. Perrault. Le premier réitère sa proposition et rappelle les économies qu'elle permettrait de réaliser, tandis que le second, s'il ne remet pas en question l'intérêt pédagogique d'une telle démarche, s'oppose catégoriquement à ce qu'elle se fasse au détriment des instituteurs. Il considère cette proposition comme du chantage et estime que « si on a quelques reproches à faire aux instituteurs, ceux-ci devraient être exprimés directement sans qu'on leur mette pour cela la lame sur la gorge »<sup>32</sup>. C'est finalement l'amendement d'un troisième intervenant, l'abbé René Labelle, supérieur de Saint-Sulpice, qui est adopté. En accord avec la position de Perrault, il est favorable à l'engagement d'institutrices, mais s'oppose au renvoi des instituteurs.

Comme prévu, les résolutions adoptées par le Bureau ne sont pas du goût de l'Association du bien-être, qui ne saurait se contenter de l'augmentation salariale accordée. La semaine suivante, le 15 novembre, ils sont plus de 350 instituteurs et institutrices à se déplacer pour assister à la réunion de l'Association, qui se tient cette fois à l'École Normale Jacques-Cartier<sup>33</sup>.

Sans surprise, une résolution est unanimement adoptée pour que l'Association puisse faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir l'augmentation de 400\$ qu'elle réclame depuis sa création. Plusieurs députés sont présents, parmi lesquels, encore une fois, Aurèle Lacombe, qui réitère son appui aux enseignants, et Irénée Vautrin, un ancien professeur devenu député de St-Jacques. Ce dernier suggère de former un comité et de mobiliser « une forte délégation de citoyens » dans le but d'aller dialoguer avec les commissaires pour apaiser les tensions. Le député compte sur l'appui de l'opinion publique pour inciter les commissaires non seulement à entendre l'appel à l'aide des instituteurs, mais aussi à en réaliser toute la sincérité.

Les principaux journaux montréalais sont plutôt favorables aux revendications des enseignants. *Le Devoir* fait tout son possible pour tenir son lectorat informé des différents rebondissements du dossier et *La Presse* aborde moins le sujet mais le suit manifestement de près. *Le Monde ouvrier*, avec une couverture plus marginale, se montre lui aussi en faveur des enseignants<sup>34</sup>.

L'Association réunit jusque-là plutôt des instituteurs; il lui faut, selon le président Gobeil, obtenir l'accord des institutrices. C'est chose faite le 21 novembre, lors d'une assemblée qui comprend la composante féminine du corps enseignant<sup>35</sup>. On adopte le projet de former un comité pour aller rencontrer les commissaires du Bureau central. Il est composé de huit membres, cinq hommes (dont Eudore Gobeil) et trois femmes (dont Mlle O'Brien, qui l'avait accompagné à Québec). Cette assemblée revêt un caractère spécial à cause de la présence d'une personnalité de marque, soit le maire de Montréal, Médéric Martin. Il adresse un

message clair d'appui aux instituteurs en les invitant à former un véritable syndicat :

Vous appelez votre groupement une association de bien-être, c'est une union que ce devrait être, et une union à laquelle tous les instituteurs de notre ville devraient appartenir. (...) C'est sur ma recommandation que les policiers et pompiers se sont formés en union et vous savez avec quel résultat. Je vous le dis, organisez-vous complètement, et les résultats ne se feront pas attendre.<sup>36</sup>

Accueilli par une ovation, son discours va même jusqu'à affirmer que s'il devait y avoir menaces et chantage de la Commission scolaire, les protestations de la population montréalaise ne manqueraient pas. C'est donc fort de son soutien et convaincu que la pression populaire ferait plier le Bureau central que le comité nouvellement formé va rencontrer les commissaires.

### *Le juge Lafontaine contre-attaque*

Le moment semble propice aux démarches de l'Association. Quelques jours auparavant, les commissaires du district centre de la CECM abordent la question épineuse du remplacement des instituteurs par des institutrices. Ils expriment leur mécontentement envers le Bureau central qui s'est permis d'apporter des changements à la résolution sur laquelle les quatre districts s'étaient entendus. Portée par l'abbé Labelle, celle-ci s'opposait au licenciement des instituteurs déjà en poste<sup>37</sup>.

Le 25 novembre, soit quatre jours après le discours rassurant et mobilisateur du maire Martin, le comité de huit membres de l'Association du bien-être se rend à l'assemblée ordinaire du Bureau central pour rencontrer les commissaires<sup>38</sup>. Ceux-ci

ne peuvent pas être surpris de leur présence, car les journaux en ont fait amplement état. Le juge Lafontaine et l'abbé Labelle s'opposent radicalement à ce que le Bureau entende ce comité dont ils contestent la légitimité parce que l'Association n'est pas reconnue par l'archevêché de Montréal et que ses statuts ne sont pas connus. Impossible, disent-ils, de recevoir un tel organisme. Mais ce qui leur pose vraiment problème, c'est que l'Association se considère comme un syndicat cherchant à représenter et à défendre les enseignants. Les déclarations du maire Martin, en ce sens, facilitent leur opposition. Le juge Lafontaine va plus loin : « Si nous les acceptons, nous les reconnaissons. Si nous les reconnaissons, nous acceptons, par le fait, des maîtres. Ce sera le désordre et l'anarchie. Ces instituteurs ne sont pas les vrais amis de la jeunesse, mais des prêcheurs d'anarchie »<sup>39</sup>. Pour sa part, l'abbé Labelle refuse en évoquant qu'il y a des rumeurs d'intimidation de la part des membres de l'Association à l'égard d'instituteurs ouvertement reconnaissants du travail du Bureau central. De tels comportements sont pour lui le fait de gens qui « oublient les principes de la religion catholique ».

La seule voix qui s'élève en leur faveur est celle, sans surprise, de J.-N. Perrault, opposant habituel du juge Lafontaine : « Ces délégués qui font actuellement antichambre représentent la masse des instituteurs. Nous ne devrions pas nous barricader : chacun est libre de se présenter devant la commission et l'a toujours été. C'est une innovation et une bien mauvaise de faire une exception pour nos propres employés »<sup>40</sup>. Seul membre du Bureau à vouloir accueillir le comité, il perd le vote à cinq voix contre une. Le juge Lafontaine donne la lecture d'une lettre signée par plusieurs dizaines d'instituteurs



et institutrices qui remercient le Bureau de l'augmentation de 100\$ qui leur a accordée en précisant qu'ils ne font aucunement partie de l'Association du bien-être. Fictive ou pas, cette lettre clôt une séance animée lors de laquelle le Bureau a refusé de reconnaître la légitimité de l'Association et d'écouter les revendications des enseignants. Pour l'Association, la fin de non-recevoir des commissaires marque un premier coup dur. Créée depuis moins de deux mois, sa courte existence est déjà marquée par des relations tendues avec la commission scolaire. Elle a d'abord dû essuyer un premier refus de son échelle salariale et de sa demande d'augmentation immédiate de 400\$. Flotte dans l'air aussi la menace très sérieuse de renvoyer 238 instituteurs des trois premiers niveaux pour les remplacer par des institutrices, moins coûteuses pour la CECM. Enfin, la brutalité avec laquelle le Bureau a fermé la porte à sa délégation, malgré le soutien affiché du maire, de nombreux députés et des journaux, montre que le combat est loin d'être gagné. Les semaines suivantes vont confirmer que l'Association du bien-être n'est pas au bout de ses peines.

### **Diviser pour mieux régner**

#### ***La création de l'Alliance catholique***

L'Association du bien-être n'a même pas le temps d'organiser sa riposte aux attaques que le Bureau central frappe à nouveau, cette fois beaucoup plus fort que la précédente. Le 5 décembre, moins de deux semaines après le refus du juge Lafontaine de recevoir ses représentants, l'Association tient l'une de ses fréquentes réunions. On annonce même la veille la présence, encore une fois, du maire de Montréal, Médéric Martin, qui leur avait fait un cadeau empoisonné trois semaines avant en les incitant à se constituer en syndicat<sup>41</sup>. Selon

toute vraisemblance, le maire est finalement absent, car sa présence n'est pas mentionnée dans le compte-rendu de la séance que publie *Le Devoir* le lendemain<sup>42</sup>. Cette séance est marquée par les propos du président Eudore Gobeil, manifestement inquiet de la tournure que prennent les événements. Il met l'auditoire en garde « contre les manœuvres de certains fonctionnaires de la Commission Scolaire des instituteurs en multipliant les associations au milieu d'eux, toutes avec un objet différent ». Les membres présents qui ne savent pas encore à quoi il fait allusion le sauront le lendemain.

*Le Devoir* titre « LEUR ACTION EST DIVISÉE ». En effet, une nouvelle association d'instituteurs a vu le jour la veille lors d'une réunion à l'Académie du Plateau. Cette nouvelle association, nommée « Alliance catholique des instituteurs de Montréal » (que l'on nommera Alliance catholique dans le reste de ce travail), n'a pas encore les empreintes du Bureau central mais elle va vite être l'objet de nombreux doutes. Dès sa création, l'Alliance catholique reçoit l'appui du directeur du district nord, J.-P. Labarre, qui déclare « au nom de ses collègues des quatre commissions de district qu'ils donneront leur appui à tout mouvement progressif raisonnable et sérieux »<sup>43</sup>. Difficile de ne pas sentir dans ces propos une pointe d'ironie, car l'Alliance catholique, qui vient tout juste d'être créée, n'a pas encore eu le temps de prouver son progressisme, sa raison ou son sérieux. Fondée sous la présidence de Lévis Tremblais, professeur à l'école Montcalm, l'Alliance catholique a pour objectif avoué « l'amélioration tant pédagogique que matérielle du personnel enseignant de la Commission scolaire ».

L'Alliance catholique va vite en besogne. Moins d'une semaine après sa

création, elle est reçue par le Bureau central et elle peut se vanter, contrairement à l'Association du bien-être, d'avoir déjà l'approbation de l'archevêché et de son représentant au Bureau, l'abbé Labelle<sup>44</sup>. Les membres du Bureau reçoivent donc l'Alliance et son représentant, Arthur Ladouceur. À la même réunion est présent Eurode Gobeil, président de l'Association du bien-être. Le juge Lafontaine précise qu'il n'est présent qu'à titre personnel, en tant qu'instituteur, et non comme représentant de son Association.

Mais celui-ci ne l'entend pas de cette oreille. « Je suis heureux », déclare-t-il, « de vous présenter une délégation d'instituteurs de l'Association du bien-être. C'est la première fois que nous avons l'honneur d'être reçus par vous depuis que nous nous sommes formés en association et j'ai le ferme espoir que vous nous trouverez toujours les mêmes : vos serviteurs les plus dévoués comme les plus respectueux ». Gobeil déplore ensuite que les commissaires aient été mal informés sur les intentions de l'Association et il se plaint que l'Alliance Catholique ait été créée « sous l'empire de l'intimidation et des menaces de renvoi supposées avoir reçu au préalable votre autorisation »<sup>45</sup>. L'Alliance catholique, selon lui, s'efforce d'affaiblir son association en menaçant ses membres d'être licenciés par la CECM s'ils ne rejoignent pas ses rangs. Le juge Lafontaine ne prend pas la peine d'y répondre. Il se contente de rappeler à son interlocuteur les limites du Bureau et son droit. En tant que citoyen, il peut s'adresser à la législature pour faire augmenter la taxe scolaire et ainsi le budget de la Commission scolaire.

Lors d'une réunion deux jours plus tard, Eudore Gobeil assure ses membres que l'échange avec les commissaires a été positif et qu'ils iront au parlement tenter

d'obtenir gain de cause<sup>46</sup>. C'est chose faite quelques jours plus tard : une délégation d'instituteurs se rend à Québec pour demander d'amender un projet de loi afin de prélever une taxe de 0,1% destinée à permettre l'augmentation de salaire demandée par les instituteurs. Reçu par le premier ministre Lomer Gouin, Gobeil repart de Québec sûr de l'appui gouvernemental<sup>47</sup>. Mais pendant que l'Association du bien-être se réjouit d'avoir enfin été entendue par le Bureau central et le gouvernement du Québec, l'Alliance catholique avance à grands pas.

### *Polémique au Bureau central*

Il ne lui a pas fallu plus de 10 jours pour obtenir ce que l'Association du bien-être recherchait depuis plus de deux mois : être formellement reconnue à la fois par les commissaires de district et par l'ordinaire de l'archevêché. Son chapelain, l'abbé Curotte, nommé par l'archevêché, profite d'une réunion à l'Académie du Plateau pour rappeler aux quelque 400 instituteurs et institutrices présents quelques points de morale sur le métier d'enseignant et ses responsabilités. Son confrère, l'abbé J.-O. Maurice, développe l'idée que le contrat soumis par l'Association du bien-être « tend à bouleverser l'ordre établi et ne peut être accepté par aucune commission scolaire ni même par aucun gouvernement »<sup>48</sup>.

Le Bureau central reconnaît officiellement l'Alliance catholique le 22 décembre 1919, au cours d'une séance mouvementée où J.-N. Perrault ne cache pas son indignation. Pour lui, reconnaître une association plutôt que l'autre, c'est mettre de l'huile sur le feu et diviser davantage le corps enseignant qui a plus que jamais besoin d'unité. Pour Perrault, le Bureau doit reconnaître à la fois l'Alliance catholique et l'Association du bien-être ou n'en

reconnaître aucune. Faisant référence à l'Union catholique, il rappelle que la plupart des instituteurs qui ont fondé l'Association du bien-être voulaient, un an auparavant, créer un syndicat catholique, mais n'avaient pas obtenu l'approbation des autorités religieuses. « Je crois », accuse-t-il en reprenant les inquiétudes d'Eudore Gobeil, « que les instituteurs affiliés à la nouvelle association sont victimes de certaines intrigues. On se sert du manteau de la religion pour étouffer sous lui l'autre groupe. On intimide les institutrices. Il est même des membres du clergé qui ont considéré ce boycottage comme un attentat à la liberté individuelle »<sup>49</sup>. Puis, il tente de convaincre ses collègues commissaires de voter contre la reconnaissance de l'Alliance catholique puisqu'il estime « qu'il peut être prouvé que la nouvelle association, formée d'un groupe d'instituteurs et d'institutrices de la CECM, a recruté un grand nombre de ses membres par des procédés d'intimidation et par de fausses représentations ».

Le juge Lafontaine répond à ces accusations graves en prenant la défense de l'Alliance catholique : « Voici un groupe important, formé d'instituteurs unis dans l'intérêt de promouvoir l'instruction et dans leurs propres intérêts. À la suite de difficultés, un autre groupe s'organise dont les idées ne sont pas du tout acceptables par le premier dont les partisans jettent alors les bases de l'Alliance Catholique, soumise à l'ordinaire et conforme aux lois établies et aux règlements ecclésiastiques. Cette association a l'assentiment des commissions de district et nous ne pouvons leur refuser le nôtre. Peu importe les moyens employés pour la formation de cette association. Elle existe, c'est tout ». Les autres commissaires partagent l'opinion du juge Lafontaine et rejettent en bloc la demande de Perrault. Ce dernier soumet pourtant une dernière

proposition qui pourrait aider les commissaires à voir plus clair dans cette affaire où les deux camps s'accusent mutuellement d'employer des procédés malhonnêtes pour débaucher leurs membres respectifs. Il propose que deux observateurs neutres, Cyrille Delâge, Surintendant de l'instruction publique, et C.- J. Magnan, inspecteur général des écoles de la province, viennent à Montréal entendre les principaux intéressés pour aider le Bureau à y voir plus clair. Il suggère aussi qu'ils se fassent aider dans leurs démarches par un membre ecclésiastique choisi en dehors de la CECM<sup>50</sup>. Sa proposition, une fois de plus, est rejetée, et l'Alliance catholique est reconnue par le Bureau central.

#### *Une victoire en trompe-l'œil : les institutrices oubliées*

« La taxe scolaire est augmentée », peut-on lire en gros titre dans l'édition du *Devoir* du 28 janvier 1920<sup>51</sup>. On pourrait croire que les instituteurs ont eu gain de cause, mais c'est une victoire partielle si c'en est une. Ce matin-là, le Comité de législation adopte le projet de loi de la CECM en y apportant plusieurs modifications. Premier bémol : alors que la commission scolaire souhaitait pouvoir contracter un emprunt de deux millions de dollars pour financer l'agrandissement de certaines écoles, le comité ne l'autorise qu'à emprunter la moitié de cette somme. Mais l'élément de la loi qui intéresse le plus les enseignants montréalais est sans conteste l'augmentation de la taxe foncière pour les catholiques et pour les « neutres », portée respectivement de 60 à 70 sous et de 90 à 100 sous par 100\$ d'évaluation. Premier signe d'apaisement dans la rivalité entre les deux associations d'enseignants, elles sont représentées auprès du Comité par un avocat commun, Aldéric Blain, pour défendre leurs intérêts. Tous deux réclament que l'augmentation de la

taxe soit destinée à l'augmentation du salaire des instituteurs et des institutrices pour laquelle ils se battent depuis plusieurs mois et pour laquelle la législature est intervenue. Mais leur demande n'est pas entendue par le Comité de législation, qui n'a pas l'intention de dicter à la commission scolaire ce qu'elle devrait faire de cet argent. Le juge Lafontaine, s'engage tout de même auprès des deux représentants à verser « *une partie substantielle* » de ces 400 000\$ supplémentaires au relèvement du traitement des instituteurs. Il est question de 200\$ par enseignant, encore loin des 400\$ demandés par l'Association du bien-être, mais tout de même deux fois plus que l'augmentation accordée quelques mois auparavant pour calmer les instituteurs. Mais aucune promesse n'a été faite.

« Les instituteurs sont satisfaits »<sup>52</sup>, titre ce même *Devoir* une dizaine de jours plus tard alors qu'Eudore Gobeil se réjouit de son nouveau voyage à Québec, où il est intervenu auprès du Comité des bills privés pour s'assurer que l'augmentation des taxes servira exclusivement à l'augmentation du salaire des enseignants. Après des mois de titres alarmants, de tensions et de rapports de force entre l'Association, l'Alliance et le Bureau central, on pourrait croire que la situation a enfin trouvé une issue heureuse. Mais certaines revendications n'ont toujours pas été entendues, parmi lesquelles l'égalité salariale pour les institutrices.

Première association d'enseignants accessible autant aux hommes qu'aux femmes<sup>53</sup>, l'Association du bien-être est très en avance sur son temps en ce qui concerne sa demande de parité salariale. L'Alliance catholique, en l'occurrence, n'en fait absolument pas son cheval de bataille malgré la présence d'institutrices dans ses rangs. Le salaire de base de 1 200\$ pour tous réclamé par l'Association du bien-être

reviendrait, s'il était adopté, au triplement du salaire d'une institutrice de la CECM. L'Alliance catholique adopte, enfin, le 5 mars 1920 sa propre échelle salariale<sup>54</sup>. Les différences sont énormes. Pour les institutrices, elle réclame un salaire minimum de 700\$, loin des 1 200\$ demandés par sa rivale, avec une augmentation annuelle de 75\$ (conforme à la décision du Bureau central) et un maximum des 2/3 du salaire maximum que la commission daignera accorder aux instituteurs. Pour sa part, la présidente de l'Association des institutrices catholiques de Montréal, Mlle Bibeau, réclame l'égalité de rémunération : « Toutes, nous sommes reconnaissantes à la commission d'avoir bien voulu ne pas nous oublier. Cependant nos griefs restent les mêmes. (...) Nous accomplissons absolument le même travail que les titulaires masculins des écoles et pourtant, l'échelle que l'on se propose d'adopter ne nous accorde pas les mêmes avantages ni les mêmes privilèges. (...) Nous faisons le même travail et nos efforts méritent d'être reconnus »<sup>55</sup>.

Ils ne le seront pas puisque le lendemain, le Bureau central adopte en séance spéciale la nouvelle échelle des salaires<sup>56</sup>. Les institutrices sont toujours aussi loin des émoluments de leurs collègues masculins. Le Bureau a appliqué l'échelle salariale adoptée par l'Alliance catholique un peu plus d'un mois plus tôt pour les instituteurs, mais pas pour les institutrices et les directrices d'école. Les institutrices auront un salaire annuel de base de 625\$ au lieu des 700\$, tandis que les directrices, qui devaient toucher les 2/3 du salaire de leurs homologues masculins, auront un salaire maximum de 1 400\$ contre 3 000\$ pour les principaux.

La réponse de l'Association du bien-être ne se fait pas attendre. Le

président Eudore Gobeil et les délégués J. J. Fahey et Antoine Maltais exhortent le Bureau central à reconsidérer sa nouvelle échelle salariale en prenant en compte les revendications de l'Association : minimum uniforme de 1 200\$, maximum uniforme de 2 500\$, augmentation annuelle de 100\$ et paiement immédiat d'un forfait de 400\$. Mais l'Association a encore moins de chances d'être entendue, car le Bureau central se trouve dans une situation financière de plus en plus précaire. Il ne dispose dans ses prévisions budgétaires pour 1920-21 que de quelques dizaines de milliers de dollars de marge de manœuvre<sup>57</sup>.

### *Les tensions continuent entre l'Alliance et l'Association de bien-être*

Loin de se calmer, les deux associations d'enseignants continuent leur guerre larvée en tenant régulièrement leurs réunions les mêmes soirs<sup>58</sup>. L'Alliance catholique fait tout ce qui est en son pouvoir pour concurrencer également l'Association des instituteurs de la circonscription Jacques-Cartier, qui avait donné naissance à l'Association du bien-être et dont le nouveau président n'est nul autre qu'Eudore Gobeil. Le conflit s'est transporté au Bureau central, entre le juge Lafontaine et J.-N. Perrault<sup>59</sup>. Ce dernier demande au Bureau d'informer les instituteurs et institutrices de la CECM de la tenue de la conférence pédagogique annuelle de l'Association Jacques-Cartier, un événement majeur qui se tient chaque année à l'École Normale Jacques-Cartier et qui réunit de nombreux professeurs venus de l'extérieur de Montréal. Il s'indigne également de l'initiative de l'Alliance catholique, qui, par un hasard qui n'en est pas un, tient elle aussi sa première réunion pédagogique le même soir, à l'École du Plateau. Le juge Lafontaine répond qu'il n'est pas du ressort du Bureau central de prendre parti pour

l'une ou l'autre des associations en ajoutant : « L'Association du bien-être a essayé, dans le passé, de détruire les commissions de district et elle emploie maintenant un nouveau procédé pour nuire aux commissions de district. Il ne faut pas que l'un des commissaires ne donne son appui à cette association non plus qu'aux autres ».

La tension entre Lafontaine et Perrault atteint son paroxysme lorsque ce dernier va jusqu'à accuser le juge Lafontaine d'être dans l'illégalité, car ses fonctions de juge de la Cour supérieure et de président du Bureau seraient légalement non cumulables. La dispute n'ira pas plus loin. *Le Monde ouvrier*, dans un éditorial probablement écrit par Gustave Francq, conclut un peu trop hâtivement que la démission du juge Lafontaine « ne saurait beaucoup tarder »<sup>60</sup>. Loin de là : le juge restera en poste jusqu'en 1928.

Pour sa part, le commissaire Perrault fait une apparition remarquée à la conférence de l'École Normale Jacques-Cartier, tout comme le ministre Athanase David, qui y fait un discours, et plusieurs représentants des commissions de district. Plusieurs commissaires assistent à la conférence rivale organisée par l'Alliance catholique le même jour<sup>61</sup>.

### *L'enjeu syndical*

Alors que l'année scolaire 1919-1920 s'achève et qu'il apparaît clair que le combat salarial doit être ajourné, les mois de conflits entre l'Association du bien-être et le Bureau central ont laissé une question importante en suspens : celle de la syndication des instituteurs et des institutrices. Si l'Association du bien-être avait tout d'une organisation inspirée des syndicats ouvriers aux yeux du maire Médéric Martin comme à ceux du juge

Lafontaine, elle n'a jamais réussi à être reconnue comme telle pour représenter ses membres et négocier leurs conditions de travail, les deux éléments principaux d'un véritable syndicat. Le juge Lafontaine n'a pourtant pas perdu de temps pour qualifier les instituteurs dissidents de « prêcheurs d'anarchie ». Sa peur de voir le mouvement de protestation des enseignants accoucher d'un vrai syndicat l'a poussé à plusieurs reprises à discréditer l'Association.

La crainte du syndicat est bel et bien présente à la CECM comme à l'archevêché de Montréal. Dans un discours qu'il prononce fin juin à l'occasion de la séance de clôture de la Semaine Sociale, l'archevêque de Montréal, Monseigneur Paul Bruchési, appelle les instituteurs et institutrices de Montréal à « mettre de côté pour le moment toute idée d'union ou de syndicat ». Le syndicalisme, précise-t-il, se justifie dans un rapport patron-employés capitaliste, pas dans celui des enseignants, dont « les protecteurs (...) sont les commissaires d'école, les directeurs, les inspecteurs, les évêques et le surintendant ». Ceux-là, ajoute-t-il, « sauront bien trouver une solution » aux problèmes des enseignants. « Que toute union formée disparaisse », implore-t-il enfin. « Que les instituteurs se forment seulement en cercles pédagogiques, comme il arrivait auparavant. Que les commissaires oublient ce qui s'est passé, qu'ils ne renvoient aucun professeur et qu'ils donnent justice à tous »<sup>62</sup>.

Il ne sera pas entendu. En effet, les commissaires n'ont pas l'intention d'oublier leur brouille avec l'Association du bien-être. Début juin 1920, la rumeur se répand que le Bureau central a décidé de faire le ménage en licenciant des enseignants pour leur participation à l'Association du bien-être. *Le Monde ouvrier* profite de l'occasion pour relancer en éditorial le débat sur les origines

de l'Alliance catholique : « On affirme qu'une autre association locale à base de commissaires, de directeurs-secrétaires et de principaux surgit pour contrebalancer le Bien-être et si possible l'annihiler ». « On répète que menaces, intimidation, etc., ont été mises en œuvre pour effrayer le personnel enseignant et l'empêcher de se syndiquer. (...) on dit couramment que le président du Bureau central est l'arbre de couche qui fait mouvoir tout l'organisme de l'Alliance Catholique et que c'est la Commission qui fournit la graisse pour le faire fonctionner. Il est temps que la lumière se fasse sur l'imbroglie qui existe actuellement dans le corps enseignant »<sup>63</sup>.

À court terme, *Le Monde ouvrier* peut se rassurer : tous les enseignants laïques de la CECM n'ont pas été vraiment licenciés, chacun d'entre eux ont dû uniquement renouveler leur demande d'emploi et ont presque tous été réengagés<sup>64</sup>. Mais, à la fin de l'été 1920, le Bureau met à exécution sa menace de licenciement en mettant à pied 68 instituteurs qu'il prive également du droit à leur pension<sup>65</sup>. Ceux-ci portent leur cause au Conseil des métiers et du travail qui représente les syndicats internationaux à Montréal. Devant les protestations soulevées par cette grave décision, les commissions scolaires consentent à reprendre les enseignants pourvu qu'ils signent un engagement par écrit de ne pas appartenir à un syndicat. Vingt d'entre eux signent l'engagement, les autres doivent quitter la CECM<sup>66</sup>. Ce sont donc 48 enseignants qui sont démis de leur fonction pour activités syndicales.

Défendus, entre autres, par Gustave Francq, ils sont déboutés en février 1921 au terme de longs mois de lutte<sup>67</sup>. Pour faire bonne figure, le Bureau central a approuvé un projet de pension pour les enseignants

proposé par l'Alliance catholique<sup>68</sup>. Quelques jours après, dans un éditorial intitulé « L'ESCLAVAGE DES INSTITUTEURS », Francq s'indigne : « Si les Commissions continuent à avoir le droit de vie et de mort sur les instituteurs (...), nous craignons fort que ce fonds de pension ne soit un nouveau moyen de mâter ceux d'entre eux qui auraient l'audace de demander l'amélioration de leurs conditions, il sera comme une épée de Damoclès suspendue sur leurs têtes. (...) Quant aux instituteurs qui n'ont pas été rengagés, malgré les dénégations de M. le curé Corbeil et autres membres des commissions scolaires, il est évident qu'ils ont été mis à pied parce qu'ils appartenaient à l'Association du bien-être. C'est une violation flagrante du droit d'association »<sup>69</sup>.

\*\*\*\*\*

Fille illégitime de l'Union catholique des instituteurs de l'Île de Montréal, tentative ratée de créer un syndicat catholique enseignant à Montréal, l'Association du bien-être des instituteurs et des institutrices

## Notes et références

<sup>1</sup> *Le Monde ouvrier*, 28 juin 1919, p. 1.

<sup>2</sup> *Le Monde Ouvrier*, 20 septembre 1919, p.2.

<sup>3</sup> The AFT : A Historical Timeline < [http://www.aft.org/pdfs/about/history\\_timeline\\_010610.pdf](http://www.aft.org/pdfs/about/history_timeline_010610.pdf) >

<sup>4</sup> National Education Association < <http://www.nea.org/> >

<sup>5</sup> *Le Devoir*, 14 mai 1919, p. 3.

<sup>6</sup> *Le Devoir*, 18 février 1920, p. 8.

<sup>7</sup> *Le Devoir*, 16 décembre 1919, p. 1.

<sup>8</sup> *Le Devoir*, 23 septembre 1919.

<sup>9</sup> *Le Devoir*, 20 septembre 1919.

de Montréal a eu le mérite d'éveiller les consciences politiques et publiques sur la situation financière précaire des enseignants.

Du maire de Montréal à de nombreux députés, en passant par des journaux respectés et largement diffusés comme *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Monde ouvrier*, l'Association du bien-être a bénéficié d'un large soutien, mais n'est pas parvenue à représenter les enseignants. Elle disparaît peu après. Comme le souhaitait la Commission scolaire, c'est l'Alliance catholique qui jouera ce rôle, mais en se confinant plutôt aux questions professionnelles. Avec comme résultat que l'échelle salariale des enseignants restera la même de 1920 à 1944, subissant même une réduction de 1932 à 1936. Leur insatisfaction débouche sur une grève d'une semaine en 1949 où l'Alliance goûtera en 1951 à la même médecine qu'en 1919 avec la formation d'un syndicat plus conciliant, l'Association des éducateurs catholiques, qui reçoit l'approbation de la CECM et de l'archevêque de Montréal<sup>70</sup>.

<sup>10</sup> *Le Devoir*, 23 septembre 1919, p. 2.

<sup>11</sup> *Le Devoir*, 1er mai 1919, p. 1.

<sup>12</sup> Robert Gagnon, *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal : le développement d'un réseau d'écoles publiques en milieu urbain*, Montréal, Boréal, 1996, p. 101.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>15</sup> *Ibidem*.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 149.

<sup>17</sup> *Le Devoir*, 2 octobre 1919, p. 2.

<sup>18</sup> *Le Devoir*, 8 octobre 1919, p. 4.

- 
- <sup>19</sup> *Le Devoir*, 17 novembre 1919, p. 4.
- <sup>20</sup> *Le Devoir*, 14 mai 1919, p. 4.
- <sup>21</sup> Robert Gagnon, *op. cit.*, p. 90.
- <sup>22</sup> Joseph-Napoléon Perrault, *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XV (1921-1930) < [http://www.biographi.ca/fr/bio/perrault\\_joseph\\_narcisse\\_15F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/perrault_joseph_narcisse_15F.html) >
- <sup>23</sup> Robert Gagnon, *op. cit.*, p. 100.
- <sup>24</sup> *Ibid.*, p. 102.
- <sup>25</sup> *La Presse*, 12 novembre 1919, p. 3.
- <sup>26</sup> Robert Gagnon, *op. cit.*, p. 150.
- <sup>27</sup> *Le Devoir*, 18 octobre 1919, p. 3.
- <sup>28</sup> *Ibidem.*
- <sup>29</sup> *Le Devoir*, 20 octobre 1919, p. 6.
- <sup>30</sup> *La Presse*, 10 novembre 1919, p. 18.
- <sup>31</sup> *Le Devoir*, 17 avril 1920, p. 7.
- <sup>32</sup> *La Presse*, 12 novembre 1919, p. 3.
- <sup>33</sup> *Le Devoir*, 17 novembre 1919, p. 4.
- <sup>34</sup> *Le Monde ouvrier*, 6 décembre 1919, p. 1.
- <sup>35</sup> *Le Devoir*, 22 novembre 1919, p. 3.
- <sup>36</sup> *La Presse*, 22 novembre 1919, p. 37.
- <sup>37</sup> *La Presse*, 18 novembre 1919, p. 17.
- <sup>38</sup> *La Presse*, 26 novembre 1919, p. 16; *Le Devoir*, 26 novembre 1919, p. 5.
- <sup>39</sup> *Le Devoir*, 26 novembre 1919, p. 5.
- <sup>40</sup> *Ibidem.*
- <sup>41</sup> *La Presse*, 4 décembre 1919, p. 21.
- <sup>42</sup> *Le Devoir*, 6 décembre 1919, p. 3.
- <sup>43</sup> *Ibidem.*
- <sup>44</sup> *La Presse*, 11 décembre 1919, p. 3.
- <sup>45</sup> *Ibidem.*
- <sup>46</sup> *La Presse*, 13 décembre 1919, p. 11.
- <sup>47</sup> *La Presse*, 20 décembre 1919, p. 33.
- <sup>48</sup> *Le Devoir*, 20 décembre 1919, p. 3.
- <sup>49</sup> *Le Devoir*, 23 décembre 1919, p. 6.
- <sup>50</sup> *La Presse*, 23 décembre 1919, p. 17.
- <sup>51</sup> *Le Devoir*, 28 janvier 1920, p. 3.
- <sup>52</sup> *Le Devoir*, 7 février 1920, p. 3.
- <sup>53</sup> Robert Gagnon, *op. cit.*, p. 150.
- <sup>54</sup> *Le Devoir*, 6 mars 1920, p. 3.
- <sup>55</sup> *Le Devoir*, 16 avril 1920, p. 8.
- <sup>56</sup> *Le Devoir*, 17 avril 1920, p. 3.
- <sup>57</sup> *Le Devoir*, 20 mai 1920, p. 3.
- <sup>58</sup> *Le Devoir*, 15 mai 1920, p. 3.
- <sup>59</sup> *Le Devoir*, 26 mai 1920, p. 8.
- <sup>60</sup> *Le Monde Ouvrier*, 29 mai 1920, p. 1.
- <sup>61</sup> *Le Devoir*, 28 mai 1920, p. 3.
- <sup>62</sup> *Le Devoir*, 26 juin 1920, p. 3.
- <sup>63</sup> *Le Monde Ouvrier*, 5 juin 1920, p. 1.
- <sup>64</sup> *Le Devoir*, 7 juillet 1920, p. 2.
- <sup>65</sup> *Le Monde ouvrier*, 21 août 1920, p. 1.
- <sup>66</sup> *Le Monde ouvrier*, 9 octobre 1920, p. 1.
- <sup>67</sup> *Le Devoir*, 10 septembre 1920, p. 5, 9 février 1921, p. 3.
- <sup>68</sup> *Le Devoir*, 15 décembre 1920, p. 10.
- <sup>69</sup> *Le Monde Ouvrier*, 12 février 1921, p. 1.
- <sup>70</sup> Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme au Québec*, Montréal, Boréal, 1989, p. 229-232, 275-278.



## Compte rendu de volume

David Frank, *Solidarités provinciales : Histoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick*, Edmonton, Athabasca University Press, 2013. 324p. (traduit par Réjean Ouellette)

---

**Jacques Rouillard**

Université de Montréal

---

Comme le titre l'indique, le texte représente une synthèse de l'histoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick depuis sa fondation en 1913 jusqu'à 2011. Le centenaire de la Fédération en 2013 a été l'occasion de tracer son histoire. L'auteur a une longue expérience de l'histoire des travailleurs de sa province, ayant publié plusieurs articles et chapitres de volume sur ce sujet. Ce volume de synthèse trace en cinq chapitres les principales étapes du développement de la fédération, s'adresse à un vaste public, notamment aux historiens et lecteurs intéressés pour saisir l'importance d'une fédération de syndicats dans une province. Quant aux travailleurs ordinaires qui façonnent aujourd'hui cette histoire, l'ouvrage de 324 pages peut apparaître revêche et il y aurait lieu de le compléter par une plaquette bien illustrée exposant les grands moments de la fédération.

L'historique est très bien documenté; il s'appuie sur une recherche de premier ordre, l'auteur ayant consulté les

fonds d'archives de la fédération, des journaux et les travaux susceptibles d'éclairer l'historique. Il regorge de détails sur une foule d'aspects qui ont intéressé les artisans de la fédération. C'est une synthèse qui a nécessité une recherche très étendue, beaucoup de temps, et sûrement l'apport de plusieurs assistants de recherche.

L'approche choisie se veut factuelle et linéaire, largement chronologique, proche des événements avec abondance de détails. Il fait de la fédération le centre de l'histoire syndicale de la province sans expliquer cependant la fonction d'une fédération provinciale affiliée au Congrès des métiers et du travail du Canada et par la suite au Congrès du travail du Canada. Son rôle se situe principalement au niveau de la politique provinciale; elle ne s'occupe pas de la négociation collective qui relève des syndicats locaux et des unions industrielles ou de métier. Les délégués des syndicats affiliés adoptent des résolutions qui sont acheminées au gouvernement provincial. Elles concernent un vaste éventail de

sujets susceptibles d'améliorer la condition sociale des travailleurs salariés, qu'ils soient syndiqués ou non syndiqués. De façon secondaire, la fédération effectue un travail d'éducation, appuie l'organisation des travailleurs, donne son support à des grèves ou soutient des candidatures ouvrières aux élections.

Si j'avais rédigé un ouvrage de synthèse, par exemple, sur la Fédération des travailleurs et travailleuses de Québec, j'aurais préféré une approche qui combine le chronologique et le thématique pour éviter les répétitions et approfondir un sujet en le situant dans un contexte social et syndical plus large quitte à écarter des sujets plus

locaux. Les sujets abordés par la fédération sont souvent issus de débats ayant leur origine ailleurs au Canada dans les instances syndicales ou reliés aux politiques du gouvernement fédéral.

Mais les approches varient d'un historien à l'autre et le manuscrit demeure un ouvrage tout à fait valable qui méritait publication dans sa forme actuelle. Il représente un apport intéressant et utile à la connaissance du syndicalisme et de la classe ouvrière. Enfin, si je puis ajouter, la traduction aurait mérité d'être revue par un historien francophone du syndicalisme pour éviter l'utilisation de termes convenant mal au monde syndical.

# Archives

## Le Centre d'histoire et d'archives du travail (CHAT)

---

**Jacques Rouillard**

Université de Montréal

---

Le Centre poursuit une des activités qui figurait parmi les orientations du RCHTQ à sa naissance en 1972, soit de favoriser la conservation et le traitement des archives syndicales. Les membres du Centre issus surtout des milieux syndicaux ont réalisé qu'il n'y a pas de lieu au Québec dédié à la conservation de documents réservés au monde du travail et que les rares fonds syndicaux qui sont accessibles aux chercheurs se retrouvent dispersés chez des sociétés historiques, des universités et des bibliothèques. Depuis sa constitution à l'été 2013 par un comité d'administration provisoire, le CHAT veut se consacrer à la tâche de préserver la mémoire des syndicats québécois et d'organismes en lien avec le monde du travail. Il s'est donné pour mission « de sensibiliser et de soutenir les syndicats dans la conservation et le traitement de leurs archives ». C'est pourquoi il va s'activer « à collecter, traiter, conserver et mettre à la disposition du public des fonds d'archives de syndicats, d'organismes et d'individus concernés par le monde du travail »<sup>1</sup>. C'est heureux. Faisons un peu d'histoire.

Le CHAT est né en 2012 à l'initiative de Mona-Josée Gagnon, professeure retraitée de sociologie et

spécialiste du monde du travail qui a œuvré pendant plusieurs années à la direction de la recherche à la FTQ. Réunissant au départ des retraités de syndicats affiliés à la FTQ, il avait l'appui du Regroupement des syndicalistes à la retraite et du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain<sup>2</sup>. Le groupe privilégiait les archives des syndicats affiliés à la FTQ car cette centrale ne dispose pas de centres recueillant des archives comme à la CEQ depuis 1974 et à la CSN depuis 1985. De plus, la structure très décentralisée de ses syndicats affiliés et « le bal récent des fusions » faisaient en sorte qu'il y avait grand danger que leurs documents soient perdus. À l'été 2013, le groupe a présenté un projet de démarrage d'un centre d'archives aux membres du Bureau de la FTQ qui a finalement accepté de proposer à ses syndicats affiliés une demande de contribution volontaire à hauteur de 0,10\$ par membre. Par la suite, le congrès de la FTQ de novembre 2013, après l'envoi de résolutions de syndicats et de conseils, a approuvé une résolution en faveur du Centre dans le but « d'assurer la transmission de l'histoire du mouvement »<sup>3</sup>. Cette initiative a généré des fonds au CHAT dès l'année suivante.

En 2013, le CHAT s'est donné un conseil d'administration provisoire qui comptait des retraités de la CSN et a élargi ses horizons aux archives d'autres familles syndicales. Les démarches d'appui entreprises auprès des autres centrales syndicales ont été bien accueillies à la CSN et à la CSQ qui ont adhéré au CHAT comme membre institutionnel. Au début 2013, une aide financière (15 000\$) a été obtenue de la Caisse d'économie Desjardins des Travailleurs unis qui a permis d'aménager un local dans la « Salle des opératrices » d'un immeuble occupé par l'Union des employés et employées de service (UES-800) de la FTQ. Il est situé au 20 ouest de la rue Maisonneuve près de la station de métro Saint-Laurent. En plus d'occuper un bureau au rez-de-chaussée de l'immeuble, le CHAT compte aussi un espace au sous-sol pour entreposer des boîtes d'archives. L'aide financière de la Caisse d'économie a permis d'embaucher temporairement Marc Comby qui a une formation d'archiviste et d'historien spécialisé en histoire des travailleurs. Ce dernier a aidé à présenter une demande d'agrément à Bibliothèque et Archives nationale du Québec afin d'obtenir un financement annuel récurrent. Mais les règles de l'organisme exige qu'un centre d'archives ait fonctionné 25 heures/semaine pendant un an et d'avoir des espaces adéquats pour recevoir des chercheurs avant de pouvoir être éligible à une demande de subvention.

La première assemblée générale du CHAT a eu lieu le 4 décembre 2013 dans la « Salle des opératrices » de l'Union des employés et employées de service (UES-800) de la FTQ. Un vingtaine de personnes y assistaient (membres, sympathisants et observateurs) et un plan d'action a été présenté et des règlements ont été adoptés. Six personnes ont été élues au conseil

d'administration : Mona-Josée Gagnon, présidente, André Leclerc, vice-président, Jacques Desmarais, secrétaire, Jacques Rouillard, trésorier, Joël Vincent Cyr, conseiller, Claude Rioux, conseiller. Le 10 décembre, le Conseil a convenu d'embaucher Marc Comby à titre d'archiviste à raison de 25 heures par semaine. Le Centre publie un Bulletin trimestriel, s'est donné un site internet et s'efforce d'obtenir du financement de divers horizons<sup>4</sup>.

Au départ, le CHAT a embauché à l'été 2013 une historienne stagiaire, Rachel Couture, qui a dressé un inventaire des fonds d'archives syndicaux conservés au Québec, au Canada et aux États-Unis. Elle a également adressé un questionnaire aux syndicats de la FTQ pour connaître l'état de leurs archives. Il en est ressorti une gestion généralement déficiente de leurs documents. Ce travail d'inventaire est poursuivi à l'été 2014 par Geneviève Rey-Lescure qui s'efforce de persuader les syndicats de déposer leurs archives au Centre.

Le 18 mars 2014, le Centre a adopté une politique d'acquisition des archives pour obtenir et traiter des archives de syndicats, de syndicalistes et d'organismes et d'individus liés au monde du travail<sup>5</sup>. Il s'est activé rapidement à acquérir et à inventorier des fonds de syndicats. Un premier fonds d'archives, maintenant traité, a été remis au Centre soit celui de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames et de sa caisse de bien-être. Le Centre a reçu également, au début de 2014, une aide financière de la BANQ qui permet actuellement de traiter une partie du Fonds d'archives du Syndicat des débardeurs du Port de Montréal, section 375 du Syndicat canadien de la fonction publique. C'est un très vieux syndicat qui a conservé ses archives depuis 1937. Le RCHTQ a versé

récemment sa documentation conservée depuis 1972 et une demande de fonds est en cours pour traiter les archives de Fernand Daoust. Enfin, le CHAT offre ses services en évaluation des besoins en gestion de l'information et en conservations de documents.

Le CHAT s'efforce de recruter des membres individuels et institutionnels afin de poursuivre sa tâche. Le RCHTQ est devenu récemment membre institutionnel et

nous encourageons les lecteurs et abonnés du Bulletin à faire de même car les objectifs du Centre correspondent à ceux du RCHTQ. L'adhésion individuelle est de 15\$ par année. Il n'y a pas d'histoire sérieuse et valable des travailleurs et travailleuses du Québec sans la possibilité pour les chercheurs de consulter des fonds d'archives. Le CHAT s'y emploie activement et il mérite amplement notre appui.

### Notes et références

---

<sup>1</sup> CHAT, *Bulletin d'information*, vol 1, no 1, janvier 2014, p. 1.

<sup>2</sup> CHAT, *Rapport des administrateurs provisoires présenté à l'Assemblée générale annuelle*, 4 décembre 2013, p. 2.

<sup>3</sup> CHAT, *Bulletin d'information*, vol 1, no 1, janvier 2014, p. 3.

<sup>4</sup> <http://www.archivesquebecoisesdutravail.org/index.html>

<sup>5</sup> [http://www.archivesquebecoisesdutravail.org/CHAT/PDF/CHAT\\_Politique\\_Acquisition\\_2014.pdf](http://www.archivesquebecoisesdutravail.org/CHAT/PDF/CHAT_Politique_Acquisition_2014.pdf)

## Vitrine du livre

### Vient de paraître



**David Camfield, *La crise du syndicalisme au Canada et au Québec. Réinventer le mouvement ouvrier*, M Éditeur, « Collection Mouvements », 2014.**

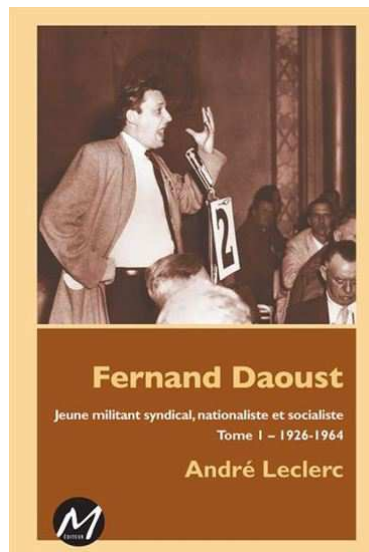
La crise des mouvements syndicaux québécois et canadien est profonde. Le taux de syndicalisation dans le secteur privé est tombé à 16,1 %. Les droits syndicaux dans le secteur public sont devenus plus formels que réels. Le patronat et les gouvernements sont partout à l'offensive, exigeant des concessions et les obtenant souvent sans trop rencontrer de résistance. La survie des organisations syndicales est devenue plus importante aux yeux de leurs dirigeants que la défense des intérêts des

membres. Les liens entre l'entreprise et les syndicats sont désormais étroits, particulièrement depuis la création de différents fonds syndicaux d'investissement. La démocratie dans les syndicats laisse beaucoup à désirer : la base syndicale est démobilisée et démotivée. La solidarité entre syndicats est faible, tout comme celle entre le mouvement syndical, les autres mouvements sociaux et la masse des salariéEs non syndiquéEs. L'action politique des syndicats se limite généralement à des gestes symboliques d'appui à des partis ou des candidates qui, en pratique, acceptent et même promeuvent le néolibéralisme. Il y a, bien sûr, des exceptions dans ce sombre tableau, mais elles sont rares. D'où la question posée par David Camfield :

existe-t-il encore aujourd'hui au Canada et au Québec un mouvement ouvrier?

À partir d'une analyse du mouvement de la classe des salariés et de son développement historique, David Camfield ausculte son état actuel, caractérisé par sa faiblesse et son incapacité à améliorer de façon importante les conditions de vie et de travail des salariés. De la structure de ses

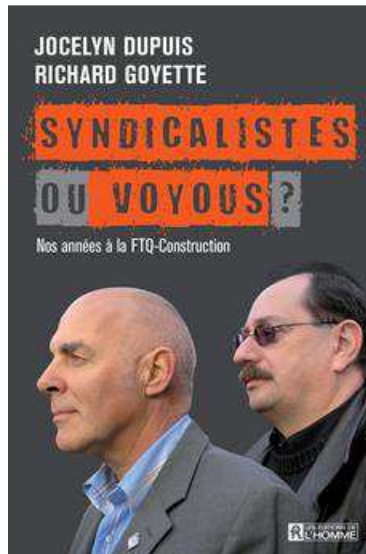
organisations à ses activités et à son idéologie, le mouvement a besoin d'être réinventé. Il ne s'agit donc plus de réformer le mouvement syndical, il faut aller plus loin. David Camfield propose une façon novatrice d'atteindre cet objectif, offrant ainsi aux salariés, plus particulièrement aux syndicalistes, une réflexion salutaire.



**André Leclerc. *Fernand Daoust, tome 1 : Le jeune militant syndical, nationaliste et socialiste, 1926-1964.* Ville de Mont-Royal, M éditeur, 2013. 302p.**

Un bâtisseur de la plus importante centrale syndicale au Québec. À travers la

biographie de Fernand Daoust, André Leclerc a produit une véritable histoire sociale et politique du syndicalisme nord-américain. Fernand Daoust n'a pas été qu'un syndicaliste, il a aussi dirigé le Parti socialiste du Québec et lutté pour la francisation des milieux de travail.



**Jocelyn Dupuis et Richard Goyette.**  
*Syndicalistes ou voyous ? Nos années à la FTQ-Construction.* Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2013. 340p.

Est-il vrai qu'au Québec, le travail fait chaque année deux fois plus de victimes que tous les meurtriers réunis?

Pourquoi le placement est-il si important pour les syndicats?

Qu'est-il advenu des milliards de dollars recueillis à même les contributions des travailleurs et disparus de la caisse de l'assurance-emploi?

Quelles sont les véritables raisons à l'origine de l'un des plus retentissants

fiascos financiers de notre histoire, la Gaspésia?

Dans cet ouvrage, Jocelyn Dupuis et Richard Goyette se remémorent les années qu'ils ont passées à la tête de la puissante et controversée FTQ-Construction. Leurs réflexions ébranlent, enflamment, passionnent. Luttés pour améliorer les conditions de travail, conflits avec des politiciens pas toujours très nets, relations douteuses, lynchage et allégations de fraude : tout est évoqué. Deux hommes soudés dans l'adversité unissent leurs voix pour révéler les aspects méconnus d'une industrie souvent méprisée et, une fois de plus, clamer haut et fort leurs revendications.